





# SOMMAIRE



SITUATION DE L'AUXILIAIRE EN 2022	06
Environnement de la mutuelle en 2022	06
Les évènements importants en 2022	
L'activité de l'exercice	
Les risques et incertitudes éventuels portés par la société	08
Les événements postérieurs à la clôture	80
ANALYSE DES COMPTES	09
Compte de résultat	09
Bilan	12
Hors bilan	14
Résultats techniques des opérations d'assurance	15
BILAN SOCIAL	17
PERSPECTIVES D'AVENIR	17
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE	18
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX	
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	24
RÉSOLUTIONS	29
ANNEXES	31

**RAPPORT** DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2023

# SITUATION DE L'AUXILIAIRE EN 2022

## Environnement de la mutuelle en 2022

## L'ACTIVITÉ **DU BTP**

#### Dans le Bâtiment (sources FFB)

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3.7 % en volume.

Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf s'affiche à +5,1 % grâce à une bonne dynamique des mises en chantier sur 2021 et 2022 (environ 400 000 par an); l'activité en non résidentiel neuf progresse de 6,6 %, portée par les bâtiments industriels et assimilés, ainsi que les commerces; enfin, l'amélioration-entretien se lit à +2.1 % et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde sur la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) - dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

#### Dans les Travaux Publics (sources FNTP)

Contrainte par l'envolée des coûts (matériaux, énergie) qui a amputé son volume d'activité, la production des Travaux Publics se contracte de -6,4 % en 2022 par rapport à 2021 en dépit du redressement de fin d'année. Même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants de +2,7% cette année, la hausse historique des coûts de production (+9,8 % sur 12 mois glissants à fin novembre d'après

l'index TP01) bride la croissance de sa production réelle.

#### Perspectives 2023

En 2023, l'activité bâtiment s'afficherait encore en croissance, bien que très modeste à +0,7 %, notamment grâce à des carnets de commandes à bon niveau fin 2022. Toutefois, le logement neuf entrerait en crise, à - 2,6 % compte tenu d'une forte baisse de près de 10 % des mises en chantier. qui tomberaient à 360 000 unités, suite à la chute des permis (-21,3 %) et à l'effondrement des ventes de 2022. Le non résidentiel neuf ralentirait fortement, à +1,7 %, eu égard à la détérioration du contexte économique et financier qui pèserait sur les surfaces autorisées (-0.8 %). Quant à l'activité en améliorationentretien, elle resterait bien orientée, à +2,0 %, tirée par une accélération – toutefois contenue – de la rénovation énergétique. L'emploi dans le bâtiment se stabiliserait en 2023, avec des créations nettes au cours du premier semestre, puis l'amorce d'un décrochage sur la deuxième partie de 2023.

La situation financière des entreprises resterait un sujet d'inquiétude, avec des trésoreries qui continueraient de se fragiliser et, par voie de conséquence, des défaillances plus nombreuses. De fait, le tassement des prix des matériaux observé depuis l'été 2022 se trouverait balayé par les effets de la crise de l'énergie début 2023. En outre, les salaires accélèreraient dans un environnement toujours clairement inflationniste, d'autant plus que le bâtiment doit déjà faire

face à d'importants problèmes de recrutement.

La grande question pour 2023 réside ainsi dans le fait de savoir jusqu'où les entreprises pourront répercuter ces hausses de coûts dans leurs prix, alors que les donneurs d'ordres subiront une diminution de leur revenu réel.

Pour la FNTP, l'horizon reste gris car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat se font toujours attendre. Dans ce contexte, une nouvelle érosion de l'activité TP est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants. Une véritable accélération du cycle d'investissement des pouvoirs publics reste toutefois déterminante pour inverser la tendance et éclaircir les perspectives du secteur.



## LE MARCHÉ **DE L'ASSURANCE**

#### Les assurances de biens et responsabilités

En 2022, les cotisations des assurances de biens et de responsabilité s'établissent à 66,2 milliards d'euros et croissent de +4,7 % par rapport à 2021. Cette croissance est plus prononcée pour les assurances de professionnels qui progressent en moyenne de

- +7,3 % sur un an, contre une croissance de +3,2 % pour les assurances de particuliers.
- +4,0 % pour le marché de la Multirisque Habitation,
- +2,9 % pour l'assurance Automobile,
- +5,9 % pour le marché des Dommages aux Biens Professionnels.
- +9,7 % pour le marché de la RC Générale
- +6,6 % pour le marché de l'Assurance Construction (+9,7% en RC Décennale et +2,6 % en Dommages-Ouvrage).

L'année 2022 fut ponctuée par des évènements climatiques parfois marquants. Elle s'achève avec une sinistralité en hausse de +20,3% par rapport à 2021. La charge des dommages aux biens des particuliers et des professionnels est en hausse de +33,7 % et de +33,4 % respectivement.

#### Les assurances de personnes

Sur l'ensemble de l'année 2022, le cumul des cotisations Vie s'établissent à 144,4 milliards d'euros, en baisse de 3% par rapport à 2021. Après une année de rattrapage, les cotisations retrouvent en 2022 leur niveau d'avant la crise pandémique (144,6 milliards d'euros en 2019). Les prestations s'établissent à 130,1 milliards d'euros, en hausse de +3 %. En conséquence, la collecte nette s'établit à +14,3 milliards d'euros, dont +34,6 milliards d'euros en UC.

## LES MARCHÉS **FINANCIERS**

L'année 2022 a été marquée par de fortes tensions : guerre en Ukraine, crise de l'énergie, ralentissement de la croissance, inflation record, hausse des taux d'intérêt brutale orchestrée par les banques centrales ... La réaction des marchés face à cet environnement inhabituel a été sévère, tant sur les marchés actions que sur les marchés obligataires qui ont affiché de concert des performances très négatives.

Après plus d'une décennie de taux bas, voire négatifs, les Banques centrales ont dû remonter brutalement leur taux d'intérêt pour contrer l'inflation. Les politiques de resserrement monétaire des Banques centrales, d'une ampleur et d'une rapidité inédite pour contenir l'inflation, ont eu des impacts négatifs très significatifs sur les performances obligataires en faisant plonger la valorisation des obligations.

Dans ce contexte économique et géopolitique incertain, les marchés actions ont terminé en baisse pour l'ensemble des zones géographiques. Le Nasdag, indice représentatif des valeurs technologiques américaines finit l'année sur une baisse de -33 %. En France, 2022 restera comme une année en berne pour la Bourse de Paris. Le CAC 40, a perdu 9,5 % sur l'ensemble de l'année. Un repli qui signe sa plus mauvaise performance annuelle depuis 2018. Néanmoins, ce recul intervient après le fort rebond enregistré l'an passé, en sortie de crise sanitaire, de près de 29 %. Par ailleurs, sur début 2023, les marchés actions rebondissent fortement, le CAC 40 atteignant à nouveau son plus haut historique.

## ÉVÉNEMENTS **IMPORTANTS FN 2022**

- Etant donné l'incertitude existante quant au niveau d'inflation future, L'Auxiliaire a décidé de constituer une provision de sécurité d'un montant de 11,2 M€ (non déductible fiscalement) permettant de tenir compte d'une inflation significative sur les deux années à venir.
- En mai 2022, L'Auxiliaire s'est installée dans son nouveau siège

# L'activité de l'exercice

L'année 2022 se caractérise pour notre Mutuelle par une hausse de 8,8 % de son chiffre d'affaires total qui s'élève à 210,7 M€ contre 193,6 M€ en 2021 et 170,2 M€ en 2020. La variation des primes acquises non émises (PANE) s'élève en 2022 à 4,6 M€ contre 6,7 M€ en 2021. Hors variation des primes acquises non émises la hausse du chiffre d'affaires serait de 10.3 %. Les résultats financiers 2022 s'élèvent à 21,3 M€ en baisse de -3 % par rapport à ceux de l'exercice antérieur.

Le portefeuille d'actifs présente une plus-value latente de 11,9 M€ au 31 décembre 2022, contre une plusvalue latente de 58,3 M€ fin 2021.

Nous avons poursuivi en 2022 une politique de provisionnement prudente de nos dossiers sinistres, tout particulièrement dans la Branche RC Décennale.

A noter cette année la constitution d'une provision de sécurité pour surinflation qui s'élève à 11,2 M€.

Le résultat, après impôts, de notre Mutuelle de l'exercice 2022 est bénéficiaire de 16,6 M€. Il était bénéficiaire de 12,9 M€ en 2021.

#### SITUATION DE L'AUXILIAIRE EN 2021

Les capitaux propres, après prise en compte du résultat 2022, s'élèvent à 204,4 M€.

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport.

# RISQUES ET **INCERTITUDES** ÉVENTUELS PORTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

En tant que mutuelle d'assurance construction, L'Auxiliaire est exposée à des risques de diverses natures. Le système de gestion des risques en place à L'Auxiliaire a pour vocation soit de limiter l'impact de ces risques lorsqu'ils surviennent, soit de permettre à la société de s'adapter rapidement et efficacement le cas échéant.

Nous pouvons citer les principaux risques suivants:

- Les risques liés au cycle économique (du BTP, entre autre);

Le chiffre d'affaires de notre mutuelle est directement adossé aux chiffres d'affaires de nos sociétaires. Si l'environnement du BTP est en dégradation, notre chiffre d'affaires serait négativement impacté.

- Les risques lié à l'environnement économique et financier général;

En tant qu'assureur, nous disposons d'un volume important d'actifs sous risques, essentiellement des obligations mais aussi de l'immobilier et une part croissante de fonds d'investissements. Ces actifs sont sensibles à la conjoncture économique française, européenne et mondiale.

En tant que porteur de risques assurantiels de long terme (assurance décennale), nous sommes ainsi particulièrement sensibles à l'évolution des taux sans risques et à la rémunération du risque en général sur les marchés financiers

- Les risques inhérents à notre activité d'assureur, dits « risques de souscription ».

Comme tout assureur, L'Auxiliaire est exposée à un risque d'insuffisance des primes reçues pour couvrir les risques acceptés. Plus particulièrement, L'Auxiliaire est dépendante de l'évolution de la jurisprudence en termes de pratiques indemnitaires ainsi que de l'évolution des coûts associés aux sinistres (inflation des coûts de la construction, par exemple).

# ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Néant.



# **ANALYSE DES COMPTES**

Nous vous rappelons que conformément au plan comptable de l'assurance, une annexe aux comptes, apportant les éléments d'information nécessaires à leur compréhension, a été établie et fait partie intégrante de ceux-ci.

# **COMPTE DE RÉSULTAT**

#### de Protection Juridique, les produits co-assurés avec SAFBTP (1,2 M€ en 2022 contre 1,1 M€ en 2021) et les produits liés aux acceptations de PROBTP (0,6 M€ en 2022 contre 0,5 M€ en 2021).

#### COMPTE TECHNIQUE

Ces produits s'élèvent à 2,1 M€ en 2022, ils sont en hausse de 6 %.

#### Les primes

#### Les charges de sinistres

Le montant des primes nettes d'annulation, et avant toute dotation aux provisions augmente de 8,8 %. Il s'élève à **210,7 M€** contre 193,6 M€ en 2021 et 170,1 M€ en

Le poste prestations et frais payés, inclut l'ensemble des frais internes et externes de gestion des sinistres. Il se monte, net de recours et de réassurance, à 134,7 M€ contre 131 M€ en 2021, soit une hausse de 2,8 % (avant toute réassurance, il augmenterait de 2,5%).

Le montant des primes acquises non émises (PANE) qui s'élevaient à 21,8 M€ en 2021 passe à 26,4 M€ en 2022, soit une hausse de 4,6 M€ contre 6,7 M€ l'an dernier.

> Les charges de provisions pour sinistres, avant toute réassurance, ont fait l'objet d'une dotation de 22,5 M€ contre une dotation de 7,5 M€ en 2021.

Les acceptations en réassurance sont en hausse de 4,1 %. Hors ces acceptations, les primes seraient en hausse de 10,1 %.

> A noter cette année la constitution d'une provision de sécurité pour surinflation d'un montant de 11,6 M€.

Hors PANE, l'activité courtage passe de 51 M€ en 2021 à **59,2 M€** en 2022, soit une hausse de 16,1 %. La part de cette activité correspond à 45 % du chiffre des « Affaires Directes » hors coassurance de la Mutuelle.

Ces charges se montent, après réassurance, à - 16,7 M€ contre - 9,3 M€ en 2021.

Les primes cédées aux réassureurs passent de 10,3 M€ à 11,1 M€ en 2022.

#### Les charges des autres provisions techniques

La part relative des risques de la Construction dans le Chiffre d'Affaires total de la Mutuelle s'élève à 34 %

> Ce poste enregistre principalement les dotations ou reprises des provisions pour sinistres non encore manifestés en Assurance Construction.

#### Les produits des placements alloués

contre 32 % en 2021.

La dotation de cette provision s'élève cette année à 298,2 M€. La dotation de cette provision s'élève à 9,8 M€ en 2022 contre 10.1 M€ en 2021.

Le compte technique enregistre une partie seulement des produits financiers correspondant à la quote-part des actifs mis en représentation des seules provisions techniques.

Les PSNEM issues des acceptations en réassurance ont progressé de 0,2 M€ et s'élèvent cette année à 10,1 M€.

Nous avons alloué au compte technique 17,2 M€ en 2022 contre 18 M€ en 2021, soit 81 % des produits de placements, sur un total de 21,3 M€. Le solde se retrouvera dans le compte non technique ainsi que le détail des produits de placements que nous analyserons dans ce compte.

Globalement la dotation aux provisions pour sinistres non manifestés s'élève à 10 M€ en 2022 contre 10,4 M€ en 2021.

## Les autres produits techniques

Les charges des autres provisions techniques se montent, après réassurance, à 9,9 M€ contre 10,8 M€ en 2021.

Ce poste comprend divers produits liés aux contrats distribués par la Mutuelle pour le compte d'autres partenaires, comme les contrats de Particuliers ou

#### **ANALYSE DES COMPTES**

# Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques

Les charges de gestion de la Mutuelle sont réparties selon leur nature en :

- frais de gestion des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- autres charges techniques,
- frais de gestion des placements.

Chacun de ces postes comprend :

- d'une part les frais de gestion correspondants au coût de la gestion propre de la Mutuelle,
   Cette année, la méthode ventilation des frais de gestion a été améliorée par la prise en compte de la part de la masse salariale par service permettant une ventilation plus précise des frais.
- d'autre part, les commissions versées au titre des affaires réalisées par le courtage et les organismes partenaires de la Mutuelle, principalement PROBTP,
- auxquels, il convient de déduire les commissions reçues des réassureurs.

Il est nécessaire de regrouper ces données, afin de pouvoir analyser l'évolution globale de nos charges.

	Montant en 2021en M€	Montant en 2022 en M€	Variation en %
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	31.0	34.4	10.9 %
COMMISSIONS VERSÉES	12.8	14.5	13.4 %
COMMISSIONS RECUES	-0.4	-0.5	21.0 %
TOTAL CHARGES DE GESTION	43.4	48.4	11.5 %

Rapporté au montant du chiffres d'affaires, le taux de nos frais de gestion passe à 16 % comme en 2021.

Si l'on inclut les commissions versées, les charges de gestion (hors commissions reçues) passent de 22,6 % à **23,2** % en 2022. La hausse des commissions versées aux courtiers et à Probtp expliquent cette progression.

#### Résultat technique

Le Compte de Résultat Technique se solde par un bénéfice de **13,1 M€** contre un bénéfice de **12,4 M€** en 2021.



#### COMPTE NON TECHNIQUE

Ce compte enregistre pour les sociétés d'assurance Dommages:

- les produits des placements, nets de charges, dans leur totalité dont est déduite la part des produits transférée au compte technique,
- les résultats exceptionnels,
- la participation des salariés,
- l'impôt sur les bénéfices.

#### Les produits des placements

Les produits des placements, nets de charges, s'élèvent à 22,3 M€ en 2022 contre 22,1 M€ en 2021.

#### Ils comprennent :

- Les revenus récurrents de nos placements y compris les surcotes/décotes, principalement issus de notre portefeuille obligataire, augmentent de 7 %, passant de 20,6 M€ en 2021 à **21,9 M€** en 2022.
- Les revenus non récurrents pdiminuent de moitié et passent de 3,7 M€ à 1,9 M€ en 2022.
- Les charges de gestion des placements et les dotations aux amortissements des immeubles de placement augmentent et passent de 2,2 M€ en 2021 à 2,5 M€ en 2022.

#### Les résultats exceptionnels

Les produits exceptionnels nets des charges exceptionnelles de l'exercice 2022 s'élèvent à 0,492 M€ contre -0,05 M€ en 2021.

#### Participation des salariés

Aucune participation des salariés n'est à verser au titre de l'exercice 2022.

#### Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal diminué des déficits des exercices antérieurs est bénéficiaire de 5 M€. L'impôt s'élève cette année à 1,2 M€ contre 3,5 M€ l'an dernier.

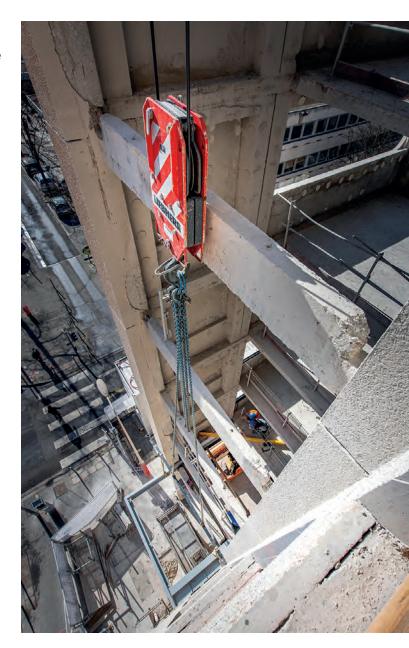
Il n'y a pas eu de dépenses somptuaires en 2022.

#### Solde du compte de résultat

Le compte de résultat présente un bénéfice de 16,6 M€. Il était bénéficiaire de 12,9 M€ en 2021. Nous vous proposons de l'affecter à la Réserve de Prévoyance.

#### L'évolution du résultat net d'impôt sur 5 ans est la suivante:

2018	2019	2020	2021	2022
7,458 M€	5,582 M€	3,182 M€	12,871 M€	16,646 M€



# **BILAN**

#### **A L'ACTIF**

#### Les actifs incorporels

Les actifs incorporels se montent à **5,1 M€** contre 4,8 M€ en 2021. Ces actifs incluent, depuis 2011, l'entrée en portefeuille des flottes automobiles provenant de COVEA fleet pour un montant de 2,4 M€.

#### Les placements

Le total des placements augmente de 4 %, passant de 921,9 M€ en 2021 à **956,1 M€** en 2022 soit une hausse de 34,1 M€.

Ces placements sont constitués majoritairement par des liquidités, obligations, fonds dédiés et OPCVM composés de titres de même nature (85 % du total des placements).

L'Auxiliaire prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses choix d'investissements, en particulier par la souscription à des fonds d'investissements liés à la rénovation énergétique et aux énergies nouvelles. Par ailleurs, l'Auxiliaire oriente en grande partie ses

investissements dans des fonds à impact, et dans l'économie réelle. Les équipes d'investissement de l'Auxiliaire sont en rédaction d'un premier rapport extra-financier qui illustrerait cette politique ESG, et qui sera présenté à ses instances en 2023.

#### La part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des provisions techniques à charge de nos réassureurs augmente et passe de 16,9 M€ à 22,4 M€ en 2022.

#### Créances

Les créances s'élèvent à 40,4 M€ au 31 décembre 2022, dont 34 M€ au titre des opérations d'assurance directes, 2,3 M€ au titre des opérations de réassurance et 4,1 M€ d'autres créances.

Les opérations d'assurance et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement en application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de France Assureurs du 22 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation :

Articles D.441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						0
Montant total des factures concernées (TTC)						0
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives a	à des dettes et c	réances litigieu	ises ou non com	nptabilisées		
Nombre de factures exclues			(	)		
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal art L.441-6 ou art L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : 60 jours					

#### ANALYSE DES COMPTES

#### Les autres actifs

Les autres actifs s'élèvent à 26,2 M€ au 31 décembre 2022. contre 26.1 M€ en 2021.

#### Les comptes de régularisation actif

Ce poste s'élève à 8,3 M€, dont 5,5 M€ au titre des intérêts courus et non échus sur les valeurs de placements de la Société.

#### **AU PASSIF**

#### Les capitaux propres

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, passent de 187,8 M€ en 2021 à 204,4 M€ en 2022 soit une augmentation de 16,6 M€. Ils représentent 97 % du chiffre d'affaires brut de réassurance, comme en 2021.

Les autres Réserves (186,6 M€ en 2022) sont constituées:

- Réserve de Prévoyance : 145,4 M€ 132,5 M€ en 2021 - Autres Réserves libres : 41.2 M€ 41.2 M€ en 2021

#### Les provisions techniques

Elles s'élèvent à **812,6 M€** en 2022 contre 778,9 M€ en 2021 et sont constituées essentiellement par :

- Les provisions pour sinistres qui passent de 440,2 M€ à **462,5 M€**, soit une hausse de 22,3 M€ dont 11,2 M€ liée à la constitution cette année d'une provision de sécurité pour surinflation.

- Les provisions pour sinistres non encore manifestés qui passent de 298,3 M€ à **308,4 M€**, soit une hausse de

Globalement, les provisions techniques brutes augmentent de 4 % et représentent 3,9 fois le montant du chiffre d'affaires brut.

#### Les provisions pour risques et charges

Ce poste s'élève à 0,7 M€, correspondant principalement aux provisions pour engagements sociaux et pour litiges.

#### Les autres dettes

Ce poste s'élève à 25,9 M€.

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous signalons que le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,475 M€ à fin 2022 contre 0,545 M€ en 2021. Les opérations d'assurance et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de France Assureurs du 22 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation :

Articles D.441 I-1 : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

en K€	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement				·		
Nombre de factures concernées	43					15
Montant total des factures concernées (TTC)	40.013	58.080	3.445	3.421	0.000	64.946
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)		0.50 %	0.03 %	0.03 %	0.00 %	11 708.16
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives	à des dettes et c	réances litigieu	ises ou non con	nptabilisées	•	•
Nombre de factures exclues	3					
Montant total des factures exclues (TTC)	0,874					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L.441-6 ou art L.443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour 🛛 Délais contractuels : 60 jours le calcul des retards de paiement 🔲 Délais légaux : (préciser)						

#### **ANALYSE DES COMPTES**

#### Les comptes de régularisation passif

Ce poste s'élève à **14,7 M€**.

## **HORS BILAN**

Conformément à la réglementation concernant la représentation des engagements de Réassurance, nous avons fait figurer en engagement hors bilan pour 20,6 M€ les valeurs remises par nos Réassureurs.

Nous avons aussi inscrit pour 21,7 M€ d'engagements donnés en garantie des provisions acceptées en réassurance.



# **RÉSULTATS TECHNIQUES** DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

## PRODUCTION NOUVELLE

La production nouvelle de l'exercice 2022 est en hausse de 13 % par rapport à celle de l'exercice 2021, elle s'élève à **23 M€**.

Les polices ponctuelles progressent de 11 % avec une production de 14,5 M€ en 2022.

Les polices d'abonnement progressent de 15 % avec une production de 8,5 M€ en 2022.

Dans le même temps, les résiliations, enregistrées en cours d'exercice, passent de 11,3 M€ en 2021 à **11 M€** en 2022 soit une baisse de -3 %.

Les résiliations à échéance diminuent de - 1,5 M€ et les résiliations liées à la solvabilité du sociétaire augmentent de 1,6 M€.

Le solde net de la production nouvelle s'élève à 11,9 M€ en 2022 contre 9,1 M€ en 2021.

#### BRANCHE DOMMAGES CORPORELS

Cette branche comprend principalement le risque « arrêts de travail » dont les contrats sont également distribués par les organismes partenaires de L'Auxiliaire, principalement PROBTP, ainsi que les contrats « loi Madelin » coassurés avec SAF BTP.

Son chiffre d'affaires de 36,5 M€ est en hausse de 14 %.

Le **rapport Sinistres/Cotisations** du risque « arrêts de travail » de l'exercice 2022 s'élève à 87 % comme en 2021.

Le résultat technique de la branche présente un bénéfice de 1,4 M€ en 2022, contre un bénéfice de 3 M€ en 2021.

## BRANCHE DOMMAGES AUX BIENS **PARTICULIERS**

Depuis le transfert du portefeuille des polices de particuliers à la Société PROTEC, cette branche comprend principalement les contrats Multirisques Habitation des propriétaires non occupants.

Son chiffre d'affaires est en hausse à 0,5 M€ contre 0.2 M€ en 2021.

Le rapport Sinistres/Cotisations des contrats Multirisques Habitation s'améliore en 2022 et redevient équilibré à 69 % contre 206 % en 2021.

Cette branche s'améliore mais reste déficitaire en 2022, -0,1 M€ contre -1,4 M€ en 2021.

A titre d'information, le chiffre d'affaires apporté par la Mutuelle à PROTEC s'élève à **0,4 M€** en 2022, en hausse de 3 % par rapport à 2021.

## BRANCHE DOMMAGES AUX BIENS **PROFESSIONNELS**

Le chiffre d'affaires de cette branche, qui s'élève à 9,5 M€ augmente de 10 % en 2022.

Le rapport Sinistres/Cotisations des polices d'abonnement s'améliore légèrement à 54 % contre 56 % en 2021.

Le résultat technique de cette branche s'améliore fortement - 0,1 M€ en 2022 contre - 2,9 M€ en 2021. Cette amélioration s'explique par une baisse de la sinistralité et par la modification des clés de ventilation des frais entrainant une baisse des frais de gestion sinistre.

#### BRANCHE AUTOMOBILE

Le chiffre d'affaires de cette branche, qui s'élève à 9,8 M€ progresse de 12 % en 2022.

Le rapport Sinistres/Cotisations de l'exercice 2022 est de 75 % (80 % en 2021).

Le résultat technique de la branche Automobile reste dégradé, avec un déficit de - 3 M€ contre un déficit de - 5 M€ en 2021.

A titre d'information, le chiffre d'affaires automobile apporté par la Mutuelle à PROTEC s'élève à 1,3 M€ en baisse de -3 % par rapport à 2021.

## BRANCHE RESPONSABILITÉ CIVILE **GÉNÉRALE**

Le chiffre d'affaires de 29,1 M€ est en hausse de 6 % par rapport à 2021. La provision pour primes acquises non émises (PANE) qui s'élevait à 0,5 M€ l'an dernier s'élève à 1,3 M€ soit une hausse de 0,8 M€.

Le rapport Sinistres/Cotisations s'améliore et passe de 59 % en 2021 à **52** % en 2022.

Le résultat technique de la branche reste largement bénéficiaire avec 10,7 M€ en 2022, contre 13,2 M€ en 2021.

## BRANCHE PERTES PÉCUNIAIRES **DIVERSES** (Licenciement et Protection Juridique)

Le chiffre d'affaires de cette branche progresse de 5 % et s'élève à 8,4 M€.

Le rapport Sinistres/Cotisations du risque « licenciement » hors coassurance s'améliore en 2022 à 54 % contre 68 % en 2021.

Le résultat technique de la branche s'élève à 2,1 M€ en 2022, contre 1,3 M€ en 2021.

#### BRANCHE DOMMAGES-OUVRAGE

Le chiffre d'affaires de cette branche augmente de 40 % et s'élève à 11,3 M€ en 2022 contre 8,1 M€ en 2021 .

Le résultat technique de la branche se dégrade fortement, il s'élève à -3,1 M€ contre un déficit de - 0,1 M€ en 2021.

La hausse du chiffre d'affaires a entrainé une hausse de de la provision pour sinistres non manifestés. La modification des clés de ventilation des frais de gestion explique également la hausse des frais d'acquisition et d'administration sur cette branche en forte croissance.

## BRANCHE RESPONSABILITÉ CIVILE **DÉCENNALE**

Le chiffre d'affaires global de cette branche augmente de 5 % et s'établit à **60,3 M€**. La provision pour primes acquises non émises (PANE) qui s'élevait à 1,5 M€ l'an dernier s'élève à 2,6 M€ cette année soit une hausse de

Le chiffre d'affaires des polices de chantier est en baisse et s'élève à 2 M€ contre 2,7 M€ en 2021. Le chiffre d'affaires des polices d'abonnement augmente de 7 % et s'élève à **58,3 M€**.

Le résultat technique de la branche s'améliore fortement et présente un bénéfice de 3 M€ en 2022, contre un bénéfice de 0,4 M€ en 2021.

Le solde de réassurance s'améliore et passe de -2,6 M€ à +1,4 M€.

L'équilibre technique de cette branche, atteint cette année est essentiellement lié à une baisse de la charge sinistre et un solde de réassurance en amélioration.

## BRANCHE ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE

Ces Acceptations regroupent principalement:

- la part de la Mutuelle dans les Pools de coréassurance mis en place au sein de la profession, tout particulièrement les anciens Pools « Construction » dont nous avons enregistré la liquidation à compter de l'exercice 2010.
- la réassurance cédée par BTP Prévoyance au titre des régimes médicaux et de la Prévoyance Collective,
- la réassurance des contrats PPAB de SAGENA diffusés par l'intermédiaire des réseaux PROBTP et CRCA,
- la réassurance en quote-part (à compter de 2010) et en excédent de sinistres des risques Auto et MRH de PROTEC BTP

Le chiffre d'affaires est en hausse de 4 % et s'établit à 44,1 M€ en 2022.

Le résultat de cette réassurance acceptée est bénéficiaire de 1,7 M€ en 2022. Il était bénéficiaire de 3,4 M€ en 2021. En 2021 nous avions constaté un résultat ponctuel de +1 M€.

L'ensemble des branches présente un résultat technique bénéficiaire en 2022 de 13,1 M€, contre un bénéfice de 12,4 M€ en 2021.



# **BILAN SOCIAL**

Les principaux chiffres concernant l'effectif sont les suivants :

· L'effectif de notre Mutuelle au 31 décembre 2022 est de 257 personnes, dont 21 contrats à durée déterminée (246 personnes au 31 décembre 2021).

Les différentes catégories de personnel se répartissent en :

	Nombre	Pourcentage
Cadre	132	51 %
Non cadres	125	49 %

- 204 personnes sont affectées au Siège Social et 53 dans les Bureaux Extérieurs.
- · L'effectif féminin, avec 174 personnes reste majoritaire et représente 68 % de l'ensemble du personnel.
- · La moyenne d'âge à L'Auxiliaire est de 42 ans pour une ancienneté moyenne de 11 ans.
- Au sein du personnel : 23 personnes travaillent à temps partiel.

# PERSPECTIVES D'AVENIR

Les métiers du BTP évoluent très rapidement, dans leur technicité, leur environnement économique, juridique, règlementaire, et globalement dans la contribution de chaque acteur à l'acte de construire. Nos sociétaires, entrepreneurs, artisans, maîtres d'œuvre, architectes, promoteurs, ont ainsi toujours plus besoin de L'Auxiliaire à leurs côtés. C'est pourquoi notre mutuelle leur est exclusivement dédiée. Nous élaborons pour eux les meilleurs services et offres d'assurance, qui leur permettent de se développer en sécurité sur leurs marchés.

L'année 2022 aura vu de grands bouleversements, géopolitiques et économiques. Le BTP a été fortement impacté, tant quant à la disponibilité de certains matériaux et matériels, que quant à leurs prix qui pour certains ont été fortement réévalués.

Dans ce contexte L'Auxiliaire a en 2022 maîtrisé à haut niveau sa qualité de service, tout en consolidant sa solidité durable via une dotation importante de ses bénéfices à ses capitaux propres.

De même L'Auxiliaire préserve l'avenir et la robustesse de ses engagements, en dotant de manière claire en 2022 la sécurité quant à cette surinflation des coûts.

Dans le même temps nous avons lancé une stratégie d'innovation globale, de nos services, de nos offres et de nos process. Parmi les sujets investigués, les assurances dédiées aux engins de BTP à traction électrique ou hydrogène. L'Auxiliaire a été la première compagnie d'assurances à élaborer une telle offre.

Cette stratégie d'innovation va porter les efforts de L'Auxiliaire pour les années à venir. Innovation tant en matière d'offres que de services, notamment en Indemnisation et en prévention des risques. Nos prestations seront clairement à la hauteur des attentes du BTP, bâties sur une haute compétence, des accompagnements rapides et clairs, des contacts fréquents et vrais entre nos équipes et nos sociétaires.

L'Auxiliaire traduira ainsi son engagement de se tenir toujours à la hauteur des entreprises du BTP qui lui font confiance.

L'Auxiliaire est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables fondée en 1863. Ses Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte en sa partie Extraordinaire le 5 juillet 2022.

#### 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1.1. Composition

Le Conseil d'Administration, selon l'Article 10 des Statuts, est composé de dix à trente membres.

Sa composition, au 31 décembre 2022 est la suivante :

#### Membres élus par l'Assemblée Générale parmi les Sociétaires

- Mr Luc BRUNEL
- Mr Thibault RICHARD
- Mr Gérald FONTANEL
- Mr Pierre CONVERT (administrateur co-opté jusqu'à la ratification de sa nomination par l'assemblée générale)
- Mr Ludovic SCARPARI (fin de mandat en 2022)
- Mr Gilbert GUDERZO (fin de mandat en 2022)
- Mr Marc GIROUD (fin de mandat en 2022)
- Mr Michel ROUSSELLE (fin de mandat en 2022)
- Mme Gulcan UZUNER
- Mr Martial GORJUX
- Mr Frédéric REYNIER (fin de mandat en 2022)
- Mr Florent RIGOUARD
- Mr Vincent BELTRAMONE
- Mr Roland BACHELARD (mandat renouvelé en 2022)
- Mme Cécile GRUAT-LAFORME
- Mr Fabien ROSSIGNOL
- Mr Jérôme GRIFFON
- Mr Pierre BASSO
- Mme Guénaële CHAUVEL
- Mr Joël RIVASI
- Mr Guillaume QUEYRAS
- SMABTP (mandat renouvelé en 2022)
- CAM BTP (mandat renouvelé en 2022)
- F.F.A.C.B.
- F.R.B.

et un Administrateur salarié élu par le personnel salarié de la Société en son sein dans les conditions prévues par l'Article L.322-26-2 du Code des Assurances :

- Mme Pascale CORMORECHE (fin de mandat en 2022)
- Mme Cécile CAUSSIEU

#### Principal changement intervenu en 2022 au sein du Conseil d'Administration de L'Auxiliaire

Mr Luc Brunel a informé le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 octobre 2022 de sa décision de mettre fin à ses fonctions de Président qu'il occupait depuis 2010. Lors de ce même Conseil, Mr Thibault RICHARD a été élu Président, Mr Gérald FONTANEL Vice-Président et Mr Pierre CONVERT Secrétaire.

#### 1.2 Attributions

Ses attributions ont été définies à l'Article 13 des Statuts qui stipule :

«Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre et à leur cohérence avec celles fixées par la SGAM btp. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, dans la limite de l'objet social ainsi que des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.» En complément, une Charte de l'Administrateur a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'Auxiliaire. Les dernières mises à jour ont été adoptées lors du Conseil du 5 octobre 2021. Cette charte précise les droits et devoirs des Administrateurs.

#### 1.3 Réunions

L'Auxiliaire réunit périodiquement les Administrateurs au cours de l'année et leur communique les informations indispensables à l'exercice de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration se réunit statutairement au moins quatre fois par an et toutes les fois qu'il le juge utile. En 2021, les sujets traités par le Conseil d'Administration sont les suivants :

#### 🏷 Conseil du 10 février 2022 :

- Approbation du PV du Conseil du 16/12/2021
- Bilan d'Activité 2021
- · Situation de l'Activité au 31/01/2022
- Plan d'Actions Commerciales 2022
- · Bilan de la Politique d'Investissement 2021
- · Politique d'Investissement 2022 Avis du Comité d'investissement
- Politique de Gestion Actif/Passif 2022
- · Politique de Réassurance 2022
- · Point sur le Siège Social
- Succès assurance chantier
- · Questions diverses :
- Présentation du projet Espace Chantier porté par la Fédération du BTP de la Loire
- Calendrier 2022 des Conseils d'Administration, AG et Comités Spécialisés du Conseil

#### 🏷 Conseil du 9 mars 2022 :

- Approbation du PV du Conseil du 10/02/2022
- Point sur l'activité à fin février 2022
- · Projet de rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022
- · Comptes au 31 décembre 2021
- · Intervention du Commissaire aux Comptes
- · Rapport sur les indemnités et frais versés aux Mandataires Sociaux
- · Conventions réglementées
- · Arrêté par le Conseil des comptes 2021 et validation des rapports
- · Point sur le siège social
- · Retour sur l'enquête de satisfaction sociétaire
- Indemnisation : exemple de stratégie « Fort et Clair »
- Questions diverses :
  - Préparation du renouvellement des mandats d'administrateurs et des membres des comités spécialisés du conseil
- Résultats 2021 de l'Auxiliaire Vie

#### Conseil du 31 mars 2022 :

- Approbation du PV du Conseil du 9/03/2022
- Présentation des rapports réglementaires (RSR, SFCR) dont les résultats Solvabilité 2
- · Rapport sur la procédure d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable
- · Avis du Comité d'Audit et des Risques
- Projet de modification des statuts Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- · Texte des résolutions
- · Approbation des rapports et du texte des résolutions
- · Renouvellement des Comités spécialisés du Conseil (Comité d'Investissement, Comité Immobilier, Comité d'Audit et des Risques, Comité des rémunérations)
- · Nomination des administrateurs SGAM BTP
- · Renouvellement du dépôt du dossier USP
- · Contrats d'assurance des administrateurs et modification de la Charte de l'Administrateur
- · Investissements en obligations convertibles
- · Questions diverses :
  - Point sur le Siège Social Information sur les inaugurations du Siège et visite des locaux.

#### ♦ Conseil du 5 octobre 2022 :

- · Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la séance du 31/03/2022
- · Point sur l'activité à fin septembre 2022
- Rapport ORSA
- Politique ORSA
- Orientations tarifaires 2023
- · Avis du Comité d'Audit et des Risques
- · Retour sur la formation interne des administrateurs
- · Cooptation d'un nouvel administrateur
- · Election du Président et du bureau
- · Constitution des comités spécialisés
- · Nomination des administrateurs de la SGAM BTP

- · Questions diverses
- Calendrier 2023 des Conseils d'Administration, Comités spécialisés et Assemblée Générale

#### Conseil du 14 décembre 2022 :

- Approbation du PV du Conseil d'Administration de la séance du 5/10/2022
- Résultats à fin novembre 2022
- Point sur le renouvellement 2023
- · Politiques écrites Validation
- · Présentation du rapport et audition de la Fonction Clé Actuarielle
- · Audition des autres Fonctions Clés :
- Gestion des Risques
- Audit Interne
- Vérification de la Conformité
- Nouveau dépôt des rapports RSR et SFCR au titre de l'année 2021
- Approbation par l'ACPR du nouveau dossier USP
- Opérations immobilières
- · Augmentation de la participation au capital d'une société investissement financier
- Plan innovations
- Point indemnisation
- · Rémunération du Directeur Général et indemnisation des administrateurs Propositions du Comité des Rémunérations
- · Ouestions diverses :
- o Calendrier 2023 définitif des conseils d'administration, comités spécialisés du conseil et assemblée générale

#### 14 Bureau

La constitution d'un Bureau est prévue dans les statuts de la société. Son rôle est détaillé dans la charte de l'Administrateur.

Le Bureau se réunit mensuellement, sauf absence de sujets à examiner, pour fixer, avec la Direction Générale, l'ordre du jour des réunions du Conseil, et en préparer les délibérations.

Il examine également l'évolution des principaux indicateurs de l'activité de la société (Chiffre d'affaires, Boni Mali, Charge des sinistres, affaires nouvelles et perdues).

#### En 2022, le Bureau s'est réuni 11 fois :

- Le 25 janvier 2022
- Le 22 février 2022
- Le 22 mars 2022
- Le 26 avril 2022
- Le 10 mai 2022
- Le 9 juin 2022
- Le 12 juillet 2022
- Le 13 septembre 2022
- Le 25 octobre 2022
- Le 15 novembre 2022
- Le 6 décembre 2022

#### 1.5 Formation

Dans le cadre de la formation des mutuelles affiliées à la SGAM btp, il est proposé aux administrateurs de L'Auxiliaire des modules de formations.

L'Auxiliaire délivre également une formation en interne pour ces nouveaux administrateurs intitulée « nouveaux administrateurs formation ».

#### 2. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.1 Le Comité d'Audit et des Risques

L'Auxiliaire s'est dotée d'un comité d'audit et des risques par décision du Conseil d'Administration du 2 mars 2007. Le mandat des membres du comité d'audit et des risques est donné pour 3 ans.

Ce comité qui comprend 4 membres se réunit au moins deux fois par an, sur l'initiative de son Président, et autant de fois que nécessaire pour l'examen des dossiers.

En 2022, il s'est réuni 4 fois :

#### Le 4 mars 2022

· Présentation des comptes définitifs 2021

#### **Le 24 mars 2022**

- · Présentation des Best Estimates
- · Présentation du SCR et ratio de couverture
- · Rapprochement ORSA et résultats réels
- · Mise à jour des USP
- · Etat narratifs SFCR et RSR 2021
- · Synthèse du contrôle interne, de l'audit et de la conformité

#### **Le 23 juin 2022**

• Impact du changement des paramètres USP sur les résultats S2 du 31/12/2021

#### Le 27 septembre 2022

· Présentation des hypothèses et résultats ORSA

Les règles de fonctionnement du comité d'audit et des risques ont fait l'objet d'une charte qui a été modifiée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2016 pour étendre ses missions au contrôle des risques.

#### 2.2 Le Comité Immobilier

Sa création a été proposée par le Président du Conseil d'Administration en 2010. Ses règles de fonctionnement ont été définies dans une charte du comité immobilier adoptée lors du Conseil du 5 mars 2013. Elle a été mise à jour le 17 octobre 2016.

Le comité immobilier de L'Auxiliaire a pour objet d'examiner :

- Le parc existant
- Les rendements
- De fixer une stratégie tant pour les immeubles de placement que pour les immeubles d'exploitation

Il ne dispose pas de pouvoirs décisionnels et rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son Président.

En 2022, le comité immobilier s'est réuni 1 fois

#### 

#### 2.3 Le Comité d'Investissement

Le comité d'investissement de L'Auxiliaire est composé de deux à quatre membres, choisis par le Conseil d'Administration, en son sein, sur proposition du Bureau de ce dernier.

Il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans la définition de son appétence au risque en matière de placements et de contrôler l'activité de la Division Financière en charge des opérations d'investissement, pour toute nature de placements y compris pour les valeurs immobilières.

En 2022, il s'est réuni 4 fois :

#### **Le 3 février 2022**

- Opérations réalisées entre 01/11/2021 et le 31/12/2021
- · Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- · Suivi des investissements en actions long terme
- Analyse du risque au 31/12/2021
- Propositions pour 2022

#### **Le 19 mai 2022**

· Opérations réalisées entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022

- Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- Suivi des investissements en actions long terme
- Analyse du risque au 31/03/2022
- · Reportings des fonds dédiés

#### Le 7 octobre 2022

- · Rappel de la politique de placement
- Opérations réalisées entre le 01/01/2022 et le 31/08/2022
- · Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- · Suivi des investissements en actions long terme
- Analyse du risque au 31/06/2022

#### Le 29 novembre 2022

- · Rappel de la politique de placement
- Opérations réalisées entre le 01/09/2022 et le 31/10/2022
- · Suivi de la politique de gestion du risque d'investissement et du risque de concentration
- · Suivi des investissements en actions long terme
- Analyse du risque au 30/09/2022

#### 2.4 Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour objet d'évaluer, d'étudier et de proposer au Conseil d'Administration l'ensemble des éléments d'indemnisation, de rémunération et avantages (y compris ceux concernant la retraite ou la prévoyance) perçus par les mandataires sociaux y compris les dirigeants (qu'ils soient exécutifs ou non). Sont ainsi concernés : les administrateurs, les membres des comités spécialisés ainsi que les Directeurs Généraux (dont les Directeurs Généraux Délégués) agissant dans le cadre d'un mandat social. Il donne également son avis sur l'enveloppe globale d'indemnisation des administrateurs, déterminée annuellement par le Conseil d'Administration et validée par l'Assemblée Générale.

Il émet des avis et des préconisations pour la mise en place d'une politique de rémunération globale (salaire de base, avantages divers, plan de retraite, ...) des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. Il s'assure que les rémunérations de ces derniers et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts et la performance de la Société, notamment par rapport aux concurrents, dans une optique de recruter, motiver et continuer à s'assurer les services de dirigeants performants.

Le Comité des rémunérations de l'Auxiliaire est composé de deux à quatre membres, choisis par le Conseil d'Administration en son sein, sur proposition du Bureau de ce dernier. Le Comité ne peut comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif.

En 2022, le comité des rémunérations s'est réuni 2 fois :

**Le 15 novembre 2022** 

**♦ Le 29 novembre 2022** 

#### 3. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ses attributions sont définies à l'article 16 des statuts qui stipulent :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous le contrôle du Conseil d'Administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci. »

La Direction Générale est assurée par M. Olivier BEDEAU depuis le 15 janvier 2013. Le Directeur Général a nommé en qualité de Directeurs Généraux Adjoints :

- M. Gilles MARTIN qui assume la responsabilité du secrétariat général et de la direction du développement et de la distribution via l'inspection et le courtage, le marketing et la communication externe, les études juridiques, l'innovation, les relations extérieures, le pôle expertise et le pôle production.
- M. Jérémie GARROT qui porte la responsabilité de la gestion des risques et actuariat, de la gestion financière, de la production d'informations comptables, de l'informatique, de la maitrise d'ouvrage (MOA), ainsi que de la mise en place du programme de réassurance.

Dans l'exercice de leurs fonctions, Messieurs GARROT et MARTIN participent à toutes les réunions du Conseil d'Administration et de son bureau, des Comités de Direction, du Comité d'Audit et des Risques, du Comité des Investissements, du Comité Immobilier, ainsi qu'à divers autres comités opérationnels.

M. MARTIN dispose également de délégation de représentation de notre Mutuelle, tant en interne au sein de la SGAM btp qu'auprès des instances et organismes extérieurs.

La diffusion de l'organigramme complet de la société est assurée par le secrétariat de la Direction Générale. Il est également disponible sur demande auprès des Ressources Humaines.

Le Directeur Général est assisté d'un Comité de Direction composé de 7 membres : le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Directeur des opérations d'assurances, le Directeur des risques, la Directrice des ressources humaines et le Directeur de l'indemnisation.

Pour compléter le dispositif, le Directeur Général est également assisté de comités spécialisés :

- Le Comité Financier qui se réunit 2 fois par mois
- Le Comité Marketing, Commercial, Communication qui se réunit une fois par mois
- Le Comité de souscription, convoqué à la demande, pour l'examen des dossiers hors normes et/ou susceptibles d'influer sur la politique de souscription de la Mutuelle.

#### 4. LES FONCTIONS CLÉS

La fonction gestion des risques est chargée de coordonner les activités de gestion des risques, de vérifier l'adéquation et d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'émettre des recommandations pour améliorer la fiabilité du système de gestion des risques, de produire un rapport sur l'évaluation interne des risques et la solvabilité, de rendre compte des expositions aux risques et conseiller le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques, notamment lors des décisions stratégiques. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Maxime LENFANT, Directeur des risques.

S'agissant de la fonction actuarielle, elle a pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques, de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques, de donner un avis sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des accords de réassurance. Le responsable de la fonction soumet annuellement au Conseil d'Administration, un rapport qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations effectuées. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Maxime LENFANT, Directeur des risques.

La fonction de vérification de la conformité consiste à gérer le risque légal. Elle apporte des conseils aux dirigeants sur l'application de la directive Solvabilité 2 mais son périmètre d'action peut être élargi à d'autres domaines tels la commercialisation, la réputation, la déontologie, Elle évalue l'impact des évolutions règlementaires sur les activités de l'organisme. Elle identifie et évalue le risque légal. La responsabilité de cette fonction est confiée à M. Alexandre ELLAMA, Responsable de division, en charge du contrôle interne et de la vérification de la conformité.

La fonction audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance. Elle doit être exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. Mme Blandine PEILLON, chargée de missions, est responsable de cette fonction. Son exécution est sous-traitée à la Direction de l'audit interne de la SMABTP.

Les modalités de communication des fonctions clés au Conseil d'Administration ont été adoptées à l'unanimité par le conseil du 23 mars 2016.

#### 5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### 5.1 Commissaire aux comptes titulaire

Le mandat confié au cabinet ERNST & YOUNG est arrivé à échéance en 2022. Un nouveau mandat est confié au cabinet DELOITTE & ASSOCIES pour une période de 6 ans.

#### 5.2 Commissaire aux comptes suppléant

Le mandat confié à la société PICARLE & Associés est arrivé à échéance en 2022. Ce mandat n'est ni renouvelé, ni remplacé.

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX **COMPTES**

# Deloitte.

Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

#### L'AUXILIAIRE

Société d'Assurance Mutuelle 20 RUE GARIBALDI, 69006 LYON,

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de L'AUXILIAIRE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'AUXILIAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

#### Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 € Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Île-de-France Société de Commissarat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre 572 028 041 RCS Nanterre TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres tardifs sur les branches à déroulement long (notes 3.3.3 et 4.3.2 « provisions techniques » de l'annexe aux comptes annuels)

#### Point clé de l'audit

Du fait de son activité d'assurance et de réassurance, votre mutuelle constitue des provisions techniques sur des contrats d'assurance non-vie, provisions permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler. Parmi ces provisions, les provisions pour sinistres tardifs correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus au cours de l'exercice mais non encore déclarés et, le cas échéant, à une évaluation complémentaire de la provision déterminée dossier par dossier, en respect des principes comptables de prudence et de suffisance des provisions techniques.

Ces provisions techniques sont déterminées selon des modèles statistiques qui s'appuient sur des données historiques et des méthodes actuarielles en conformité avec le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015. Ces provisions pour sinistres tardifs s'élèvent à 69 M€ au 31 décembre 2022.

S'agissant de la détermination de ces provisions, la direction de votre mutuelle est conduite à formuler des hypothèses, à émettre un jugement pour le choix du modèle utilisé et du taux de frais de gestion retenu.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels pour les contrats à déroulement long en raison:

- de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de calcul et des jugements d'experts;
- de l'importance relative de ces provisions dans le bilan

Les provisions pour sinistres à payer s'établissent à 771 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elles se composent notamment des provisions pour sinistres dossier par dossier, des provisions pour sinistres non encore manifestés.

2 I L'AUXILIAIRE I Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels I Exercice clos le 31 décembre 2022



L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les provisions pour sinistres.

Nous avons en particulier :

- Mené des entretiens afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces provisions, et vérifier leur correcte alimentation en comptabilité;
- Testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre mutuelle relatifs à ces procédures ;
- Analysé le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction et la robustesse des méthodes statistiques pour la détermination de ces provisions au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à votre mutuelle et de notre expérience d'audit;
- Analysé les variations significatives ainsi que le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali);
- Inclus dans l'équipe des spécialistes en actuariat, afin de réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long;
- Examiné le caractère suffisant de l'information figurant en annexe (notes 3.3.3 et 4.3.2)

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion, étant précisé que, comme cela est indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre entité considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs (anciennement la Fédération française de l'assurance) du 29 mai 2017. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

#### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité L'AUXILIAIRE par l'assemblée générale du 21 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans notre 1e année de notre mission.

3 | L'AUXILIAIRE | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2022



L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entitéou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

4 | L'AUXILIAIRE | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2022



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Lyon, le 24 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jérôme LEMIERRE

Vanessa GIRARDET

Associé

Associée

5 | L'AUXILIAIRE | Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2022



# RÉSOLUTIONS

#### Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2022 de l'Auxiliaire et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 11 voix contraires

# Deuxième résolution : Affectation du résultat de

#### l'exercice

L'Assemblée Générale constate que l'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 16 645 567,06 Euros. Elle décide de l'affecter à la Réserve de Prévoyance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

## Troisième résolution : Renouvellement de mandat d'un Administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc BRUNEL venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

#### Quatrième résolution : Nomination d'un nouvel

#### Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre CONVERT administrateur pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 et ratifie sa nomination en tant qu'administrateur coopté intervenue le 5 octobre 2022, par décision du Conseil d'administration de ce même jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

# Cinquième résolution : Renouvellement de mandat

#### d'administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Martial GORJUX venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

#### Sixième résolution : Renouvellement de mandat d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thibault RICHARD venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023. l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat par anticipation, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 voix contraires

### Septième résolution : Renouvellement de mandat d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de la Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

#### **RÉSOLUTIONS**

#### Huitième résolution : Renouvellement de mandat

#### d'Administrateur

Le mandat d'administrateur de la Fédération Régionale du Bâtiment Auvergne-Rhône-Alpes venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires

#### Neuvième résolution : Conventions concernant les

#### Administrateurs et Dirigeants

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions autorisées visées à l'Article R.322-57 du code des Assurances et statuant sur ce rapport, approuve les conventions énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 26 voix contraires

#### Dixième résolution : Contrats d'Assurance des

#### Administrateurs et Dirigeants

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les contrats d'assurance, de toute nature, souscrits auprès de la Société par ses Administrateurs, ses Dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 27 voix contraires

#### Onzième résolution: Indemnités des

#### **Administrateurs**

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2022, 18 783,08 Euros ont été versés aux Administrateurs en remboursement de leurs frais exposés pour le compte de la Société, et que, sur un montant de 90.000 Euros, autorisé par l'Assemblée Générale. 65 700 Euros ont été alloués aux administrateurs à titre d'indemnités.

Pour l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à 90 000 Euros les limites d'indemnités pouvant être allouées aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 39 voix contraires

#### Douzième résolution : Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 16 voix contraires



# **COMPTES** ΕT **ANNEXE**

2022

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF en milliers d'euros	2022	2021
2 Actifs incorporels :	5 088	4 824
3 Placements :	956 052	024 029
3a Terrains et constructions	107 508	921 928 101 409
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un		
lien de participation	683	683
3c Autres placements	823 484	795 745
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 377	24 091
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	22 411	16 947
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 479	1 435
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	20 509	14 994
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)	400	
5i Autres provisions techniques (non-vie) 5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	423	518
6 Créances :	40 355	31 654
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	33 950	28 459
6aa Primes restant à émettre 6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	21 109 12 841	17 499 10 960
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 274	1 850
6c Autres créances :	4 131	1 345
6ca Personnel	24	14
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 195	13
6cc Débiteurs divers	1 912	1 318
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	26 157	26 128
7a Actifs corporels d'exploitation	6 361	1 563
7b Comptes courants et caisse	19 796	24 565
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	8 300	8 140
8a Intérêts et loyers acquis non échus	5 467	5 213
8b Frais d'acquisition reportés	1 211	1 139
8c Autres comptes de régularisation	1 622	1 788
Total de l'actif	1 058 363	1 009 621
Total do Facili	1 030 303	1 003 021

PASSIF en milliers d'eur	2022	2021
1 Capitaux propres :	204 411	187 765
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de	381	381
liaison avec le siège	301	301
1b Primes liées au capital social	700	700
1c Ecarts de réévaluation	768	769
1d Autres réserves 1e Report à nouveau	186 616 0	173 744 0
1f Résultat de l'exercice	16 646	12 871
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	812 637	778 855
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	17 938	16 567
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)	770 000	720 520
3d Provisions pour sinistres (non-vie)  3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	770 822	738 538
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	4 422	4 587
3g Provisions pour égalisation	6 229	5 889
3h Autres provisions techniques (vie)	0 ==0	0 000
3i Autres provisions techniques (non-vie)	13 226	13 274
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	737	858
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	n	
7 Autres dettes :	25 881	28 791
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 428	5 082
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	13 358	13 894
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	7 095	9 815
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	454	4.40
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	154	146
7ec Personnel 7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	2 300 2 736	2 308 5 662
7ee Créanciers divers	1 905	1 699
8 Comptes de régularisation - Passif :	14 697	13 352
Total du passif	1 058 363	1 009 621

# Compte de résultat technique

en milliers d'euros	Brut	Cessions	2022 (net)	2021 (net)
1 Primes acquises	209 350	11 053	198 297	182 226
1a Primes	210 723	11 097	199 626	183 297
1b Variations des primes non acquises	-1 373	-44	-1 329	-1 071
2 Produits des placements alloués	17 231		17 231	17 954
3 Autres produits techniques	2 071		2 071	1 952
4 Charges des sinistres :	-157 986	-6 549	-151 437	-140 291
4 Onarges des sinistres :  4a Prestations et frais payés	-135 740	-1 034	-134 706	-131 021
4b Charges des provisions pour sinistres	-22 246	-5 515	-16 731	-9 270
5 Charges des autres provisions tech.	-9 824	94	-9 918	-10 768
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-34 308	-522	-33 786	-30 126
7a Frais d'acquisition	-25 493		-25 493	-22 428
7b Frais d'administration	-8 815		-8 815	-8 129
7c Commissions reçues des réassureurs		-522	522	431
8 Autres charges techniques	-8 972		-8 972	-8 167
9 Variation de la provision pour égalisation	-339		-339	-397
Résultat Technique	17 223	4 076	13 147	12 383

# Compte de résultat non technique

en milliers d'euros	2022	2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	13 146	12 382
3 Produits des placements :	26 159	27 286
3a Revenus des placements	24 307	22 934
3b Autres produits des placements	217	97
3c Profits provenant de la réalisation des placements	1 635	4 255
5 Charges des placements :	-4 818	-5 190
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 684	-1 446
5b Autres charges des placements	-3 055	-2 883
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-79	-861
6 Produits des placements transférés	-17 231	-17 954
7 Autres produits non techniques	102	72
8 Autres charges non techniques		
9 Résultat exceptionnel :	492	-54
9a Produits exceptionnels	697	84
9b Charges exceptionnelles	-205	-138
10 Participation des salariés		-135
11 Impôt sur les bénéfices	-1 204	-3 536
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 646	12 871

## TABLEAU DES ENGAGEMENTS

(en K€)	2022	2021
1 Engagements reçus :	4 517	4 383
Montant des engagements à l'égard des entreprises liées (a)	4 517	4 383
2 Engagements donnés :	21 746	20 264
2a Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	21 746	20 264
3 Engagements réciproques	20 556	20 589
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance.	20 556	20 589
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substutution	0	0
3c Autres engagements réciproques	0	0
4 Autres valeurs détenue pour compte de tiers	0	0
5 Encours d'instruments financiers à terme	0	0

<sup>(</sup>a) cf. tableau 3.5.6 pour les explications concernant la modification du montant

# L'AUXILIAIRE I.A.R.D.

# ANNEXE 2022

Les comptes annuels sont établis dans le respect des dispositions législatives et règlementaires édictées par le code des assurances, l'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ainsi que du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprise d'assurance, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12.

Elle est constituée de toutes les informations jugées d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise, des risques qu'elle assume et de ses résultats.

A chaque fois que ceci est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste du bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à pouvoir être directement comparés à ceux de l'exercice. Sauf indication contraire, toutes les informations chiffres sont exprimées en milliers d'euros.

<u>1.</u>	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	39
<u>2.</u>	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	39
<u>3.</u>	INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES	39
3.1.	Referentiel reglementaire	39
3.2.	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE	39
3.3.	OPERATIONS TECHNIQUES	39
3.3.1.	Primes acquises	39
3.3.2.	Charge de sinistres	39
3.3.3.	Provisions techniques	39
3.3.3.1.	Provision pour primes non acquises	39
3.3.3.2.	Provisions pour sinistres	39
3.3.3.3.	Provision pour frais de gestion de sinistres	40
3.3.3.4.	Provisions pour égalisation	40
3.3.3.5.	Autres provisions techniques	40
3.3.3.5.1.	Provisions mathématiques de rentes	40
3.3.3.5.2.	Provision pour risques en cours	40
3.3.4.	OPERATIONS DE REASSURANCE	40
3.3.4.1.	Acceptations	40
3.3.4.2.	Cessions en réassurance	40
3.4.	PLACEMENTS	40
3.4.1.	Couts d'entree et evaluation a la cloture de l'exercice	40
3.4.1.1.	Placements immobiliers	40
3.4.1.2.	Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	41
3.4.1.3.	Autres placements	41
3.4.1.3.1.	Valeurs relevant de l'article R343-9 du code des assurances	41
3.4.1.3.2.	Valeurs relevant de l'article R343-10 du code des assurances	41
3.4.1.4.	Autres actifs de placements	42
3.4.1.5.	Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques	42
3.4.2.	PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS	42
3.4.3.	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	42
3.5.	Autres operations	43
3.5.1.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43
3.5.2.	ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	43
3.5.3.	FRAIS DE GESTION	43
3.5.4.	Provision pour indemnites de depart a la retraite	43
3.5.5.	AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX	44
356	HORS BILAN	44

#### INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 45 4. 4.1. Pour le bilan 45 4.1.1. MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS DE PASSIF 45 Variation des capitaux propres 45 4.1.1.1. 4.1.2. MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF 45 4.1.2.1. Les actifs incorporelles 45 Terrains et construction 4.1.2.2. 45 4.1.2.2.1. Valeurs brutes 45 Les actifs immobiliers : Amortissements et provisions 4.1.2.2.2. 46 46 4.1.2.2.3. Valeurs Nettes Placements dans les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation 46 4.1.2.3. Autres placements 47 4.1.2.4. Autres actifs corporels d'exploitation 4.1.2.5. 47 4.1.2.6. L'état récapitulatif des placements 47 MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES AUTRES COMPTES DU BILAN 26 4.1.3. 4.1.3.1. Tableau des créances et dettes 26 Créances 26 4.1.3.1.1. 4.1.3.1.2. Dettes 27 Comptes de régularisation Actif 4.1.3.2. 27 Comptes de régularisation Passif 28 4.1.3.3 ENTREPRISES LIEES ET ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION 4.1.4. 28 4.1.4.1. Participations et entreprises liées 28 Créances et dettes 29 4.1.4.2. POUR LE COMPTE DE RESULTAT 4.2. 54 4.2.1. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES 54 4.2.2. VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS 54 VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENTS 4.2.3. 55 4.2.4. COMPTE DE RESULTAT PAR CATEGORIES 56

4.2.5.

4.3.1.

4.3.2.

4.3.3.

4.3.4.

4.3.5.

4.3.6.

4.3.7.

4.3.8.

4.3.9.

4.3.10.

4.3.11.

4.3.12.

4.3.13

4.3.14.

4.3.

L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022

COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

EVOLUTION DES PRIMES ACQUISES ET DES SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

DETAIL DES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE

ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE DIRECTION

**A**UTRES RENSEIGNEMENTS

PROVISIONS POUR SINISTRES

SITUATION FISCALE LATENTE

COMBINAISON DES COMPTES

RESULTAT EXCEPTIONNEL

**CHARGE FISCALE** 

**PERSONNEL** 

38

38

38

38 38

39

39 39

40

40

64

64

64

64

41

64

# 1. Faits marquants de l'exercice

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2022 font apparaître un résultat de 16 645 567 euros et une situation nette de 204 410 691 euros.

# 2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

## 3. Informations sur le choix des méthodes utilisées

## 3.1. Référentiel réglementaire

Les comptes de l'exercice 2022 sont établis dans le respect des dispositions législatives et réglementaires édictées par :

- le code des assurances,
- l'ordonnance n° 2015-378 et son décret n°2015-513 du 07 mai 2015,
- et du règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, modifié par le règlement de l'ANC n°2016-12, relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

# 3.2. Changement de méthode comptable

Néant

# 3.3. Opérations techniques

## 3.3.1. PRIMES ACQUISES

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulation et aux variations de provisions pour primes à émettre ou à annuler ainsi qu'aux variations de primes non acquises.

Les primes restant à émettre nettes de primes à annuler sont évaluées selon des méthodes statistiques. Elles figurent à l'actif du bilan, au poste « primes acquises et non émises ».

#### 3.3.2. CHARGE DE SINISTRES

Au compte de résultat, la charge de sinistres comprend les sinistres réglés durant l'exercice, nets de recours encaissés, et le montant des frais afférents, ainsi que les variations de provisions pour sinistres, telles que décrites dans le paragraphe suivant.

#### 3.3.3. PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

#### 3.3.3.1. Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est estimée brute de frais ; les frais d'acquisition relatifs aux primes reportées sont inscrits au bilan parmi les comptes de régularisation actif.

#### 3.3.3.2. Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Ces provisions ne font pas l'objet d'actualisation.

Pour les risques construction (garanties décennales), la provision ainsi constituée est majorée d'une estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici l'expiration de la période de prescription décennale, cette dernière étant calculée conformément aux dispositions des articles 143-13 à 143-15 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Dans un objectif de meilleure information financière, et à partir de l'exercice 2020, L'Auxiliaire I.A.R.D. calcule les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) en application stricte de l'Art 143.14 du règlement de l'ANC n°2015-11.

#### 3.3.3.3. Provision pour frais de gestion de sinistres

Cette provision correspond à la valeur estimative des charges de gestion nécessaire au règlement de tous sinistres non payés (connus ou estimés).

#### 3.3.3.4. Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

#### 3.3.3.5. Autres provisions techniques

Elles correspondent principalement à la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE – ref § 3.4.1.5), aux provisions mathématiques de rentes et aux provisions pour risques en cours.

#### 3.3.3.5.1. Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date d'inventaire. Elles sont évaluées sur la base TD 88.90 et du taux technique règlementaire en vigueur, soit 60% de la moyenne des 24 derniers mois du taux majoré des engagements de l'Etat.

#### 3.3.3.5.2. Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours représente la part des sinistres et frais de gestion qui excède la fraction de primes reportée sur le(s) exercice(s) suivant(s). Elle est calculée globalement par catégorie d'assurance, conformément à la réglementation.

## 3.3.4. OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

### 3.3.4.1. Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédants ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes. Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placement.

#### 3.3.4.2. Cessions en réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

#### 3.4. Placements

## 3.4.1. COUTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### 3.4.1.1. Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées n'ayant pas le caractère de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et augmentée des travaux de construction et d'aménagement.

Ces immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de sa durée d'utilisation.

40

Commencents		on pré 1945 rs IGH)	1945	ation post et bureau rs IGH)		ts et locaux activité	Comr	nerces	IGI	1
Composants	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part	Durée	Quote part
Gros œuvre	120	52	80	50	30	72	50	45	70	35
Clos et couverts	35	15	30	12	30	12	30	17	30	22
Lots techniques	20	20	25	22	20	10	20	25	25	32
Second œuvre	15	13	15	16	10	6	15	13	15	11

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur de réalisation de ces placements est déterminée en fonction d'une expertise quinquennale effectuée par un expert immobilier indépendant. La valeur d'expertise est actualisée chaque année.

Une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, et par référence à la valeur d'expertise, si la dépréciation a un caractère durable. Les immeubles d'exploitation ne donnent pas lieu à provision pour dépréciation.

Notre société a réévalué ses immeubles au 31 Décembre 1991. L'intégralité de l'écart de réévaluation a été mis en réserve, dans les capitaux propres.

# 3.4.1.2. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

## 3.4.1.3. Autres placements

#### 3.4.1.3.1. VALEURS RELEVANT DE L'ARTICLE R343-9 DU CODE DES ASSURANCES

Elles sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêts courus.

Si le prix de remboursement d'une valeur amortissable est différent du prix d'achat, la différence pour chaque ligne de titre est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La contrepartie est enregistrée au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont portés aux comptes de régularisation actif et passif.

La valeur de réalisation de ces actifs correspond au cours de bourse de la dernière journée de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les moins-values éventuelles de ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision est constituée, conformément à l'article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que L'Auxiliaire ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Le seul constat d'une moins-value latente n'est pas nécessairement la preuve d'une dépréciation.

#### 3.4.1.3.2. VALEURS RELEVANT DE L'ARTICLE R343-10 DU CODE DES ASSURANCES

Elles sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat hors frais et hors intérêts courus.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au titre II du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 : pour les titres cotés, le dernier cours coté au jour de l'inventaire est retenu, et pour les titres non cotés, la valeur d'utilité pour l'entreprise sert de référence. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable.

La dépréciation à caractère durable est présumée dans les cas suivants :

1. Il existait une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent.

L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022

- 2. Le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté. Pour les titres côtés, le caractère significatif du taux de moins-value latente s'apprécie notamment en fonction de la décote des marchés financiers. Le seuil de déclanchement des provisions pour dépréciation est de 20% pour 2022 (inchangé par rapport à 2021).
- 3. Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R343-10 sont exclues du champ de la provision pour dépréciation à caractère durable dès lors que l'Auxiliaire a la capacité et l'intention de les détenir jusqu'à leur maturité. Dans ce cas, seul le risque de crédit est provisionné.

L'application de cet avis, dans le contexte des marchés financiers de 2022 et compte tenu des orientations de gestion prises au cours de l'exercice, a amené l'Auxiliaire à ne pas constater de dépréciation à caractère durable sur l'exercice. La provision au bilan est de 43 K€.

#### 3.4.1.4. Autres actifs de placements

Les prêts et autres créances sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Lorsqu'il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en tout ou partie, ses engagements, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

## 3.4.1.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Elle est destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances.

Elle est calculée selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances. Lorsque la valeur comptable nette des actifs de référence, à l'exception des valeurs amortissables dont l'intention est de les détenir jusqu'à l'échéance, est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes biens, la société effectue une dotation à la provision pour risque d'exigibilité pour le tiers du montant de la moins-value latente (sans que le montant de la provision ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture).

L'article R.343-6 du Code des assurances offre la possibilité aux entreprises qui le souhaitent, d'étaler au-delà de 3 ans la charge liée à la dotation à la provision pour risque d'exigibilité. Les conditions de ce report de charges sont précisées par les articles A 343-1-2 et A 343-1-3 de l'Arrêté du 28 décembre 2015, mais la durée maximale du report de charge totale d'un exercice donné est limitée à la duration des passifs de l'entreprise, estimée prudemment, avec un maximum de 8 ans.

Au 31 décembre 2022, L'Auxiliaire n'a pas à constituer de provision pour risque d'exigibilité.

#### 3.4.2. PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers acquis à l'exercice, les dividendes encaissés, les produits des différences sur les prix de remboursement à percevoir et les produits divers ainsi que les produits provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les reprises de provisions pour dépréciation à caractère durable et les profits nets de change, réalisés ou latents.

Dans un objectif de meilleure information financière et à partir de l'exercice 2021, L'Auxiliaire a constaté un changement d'estimation sur le calcul des surcotes décotes financières. Depuis le premier janvier 2021, les surcotes décotes sont calculées selon la méthode actuarielle. Avant cette date, elle était calculée selon la méthode linéaire.

Les charges de placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, les dotations aux amortissements des immeubles et aux provisions des placements, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements et le cas échéant les pertes nettes de change, réalisées ou latentes.

Les plus et moins-values sur cessions de placements sont déterminés selon la méthode « Premier Entré Premier Sorti ». Les produits et les charges des placements sont enregistrés au compte non technique. Une fraction des produits nets des placements est transférée du compte non technique au compte technique conformément à l'article 337-12 du règlement ANC 2015-11.

#### 3.4.3. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les règles de comptabilisation des Instruments Financiers à Terme (IFT) applicables aux entreprises régies par le code des Assurances sont définies par le règlement du CRC n° 2002.09 du 12 décembre 2002.

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme en 2022.

L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022 42

# 3.5. Autres opérations

#### 3.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend notamment :

- Les logiciels, amortis selon le mode linéaire sur une période de 2 à 5 ans.
- Le fonds de commerce qui résulte de l'acquisition en 2011 de 2,4 M€ d'un portefeuille de la flotte de véhicules d'entreprise de COVEA FLEET. La valeur de ce portefeuille est constitutive d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition. Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ce portefeuille et de la capacité et de l'intention de la société de poursuivre son développement, ce portefeuille est considéré comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC N°2015-06 (article 214-2). Il fait l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur.

Aucun besoin de dépréciation n'a été identifié au 31/12/2022.

#### 3.5.2. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation figurent à leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Véhicule	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	10 ans

#### 3.5.3. FRAIS DE GESTION

Les charges par nature directement affectables sont enregistrées aux comptes par destination individuellement et sans application de clés forfaitaires.

Les charges ayant plusieurs destinations ou non directement affectables sont réparties dans les différents comptes par application d'une clé justifiée à chaque clôture d'exercice. Les clés de répartition sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés et contrôlables, directement liées à la nature des charges.

Les différents comptes initialement enregistrés par nature de dépenses, sont ventilés selon les destinations suivantes : frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, et frais de gestion des placements. La ventilation se fait sur la base des clés de répartition suivantes : nombre de sinistres, nombre de police, chiffre d'affaire, et provision techniques.

#### 3.5.4. PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

L'Auxiliaire a évalué le montant des indemnités de départ à la retraite à 806,5 K€. La comptabilisation de cette provision est optionnelle. L'Auxiliaire a choisi de ne pas la comptabiliser dans les comptes sociaux.

Le calcul des indemnités est réalisé salarié par salarié, compte tenu de leur ancienneté, de leur âge et de leur salaire annuel brut. La règle de calcul appliquée est celle de la Convention Collective Nationale des sociétés d'assurance du 27 mai 1992.

Les indemnités tiennent compte des charges sociales patronales évaluées à 55 %.

L'âge de départ retenu est 62 ans pour les non cadres et de 64 ans pour les cadres.

Les indemnités sont actualisées en tenant compte de paramètres fixés par collèges (non cadres et cadres).

Ces paramètres sont les suivants :

- La table de mortalité : la TH / TF 00-02 est appliquée aux deux collèges, pour les hommes et les femmes.
- Le taux de turnover : le taux est celui de L'AUXILIAIRE, soit en 2022 : 7,10 % pour les non cadres, 7,10 % pour les cadres par an.
- Le taux d'actualisation des indemnités : en 2022 le taux retenu est de 3,77 % constant.
- L'évolution de carrière : le taux retenu est de 2,3 %.
- L'inflation : ce paramètre n'est pas renseigné en tant que tel, car le taux d'actualisation des indemnités en tient compte.

Le cumul des indemnités actualisées représente la part relative aux droits passés (PBO) des indemnités de départ à charge de L'Auxiliaire en fin d'exercice.

#### 3.5.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

D'autres engagements sociaux que les indemnités de fin de carrière sont représentatifs d'avantages à long terme accordés au personnel. Il s'agit en particulier des engagements suivants :

- médailles du travail et avantages associés (incluant l'octroi de jours de congés supplémentaires)
- congés anniversaire
- congés de départ à la retraite.

Il a été décidé en 2008 de dénoncer l'usage relatif aux congés départ à la retraite et de modifier l'usage relatif aux congés médailles du travail et avantages associés.

Ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2022, avec les mêmes hypothèses actuarielles que celles retenues pour la détermination des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite, et s'élèvent à 438 K€. Ces indemnités, comptabilisées dans le poste 'provisions pour risques et charges', se répartissent de la facon suivante :

(en K€)	Dette actuarielle au 31.12.2021	Dette actuarielle au 31.12.2022	Variation
Médaille du travail Congé Anniversaire	180 212	148 196	- 17,8 % - 7,5 %
Congé de départ en retraite	46	0	-100,0 %
Total	438	344	- 21,5 %

#### 3.5.6. HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

(en K€)	Montant 2021	Montant 2022
1. Engagements reçus		
Montant des engagements à l'égard des entreprises liées (a) (b)	4 383	4 517
2. Engagements donnés		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (c)	20 264	21 746
3. Engagements réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et		
rétrocessionnaires en réassurance.	20 589	20 556
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en		
substitution	0	0
3c Autres engagements réciproques	0	0
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0
5. Encours d'instruments financiers à terme	0	0

<sup>(</sup>a) L'Auxiliaire a versé à L'Auxiliaire Vie des subventions à hauteur de 765,5 K€ qui font l'objet d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune. En 2020, l'Auxiliaire Vie a remboursé 30 K€ portant le solde de subvention à 735,5 K€

le montant 2021 des engagements reçus est composé, comme indiqué en (a) et ()b, de la subvention versée à L'Auxiliaire Vie pour un montant de 735,5 K€ et d'un engagement donné par PROBTP pour 3 648 K€. Le montant est donc de de 4 383 K€ et non 3 483 K€.

L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022

<sup>(</sup>b) Dont 3 781 K€ d'engagement donné par PROBTP pour la couverture des résultats négatifs sur les acceptations des frais médicaux et de la prévoyance (3 648,0 K€ en 2021).

<sup>(</sup>c) Placements déposés en nantissement, en garantie des acceptations.

# Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

## 4.1. Pour le bilan

# 4.1.1. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DE PASSIF

## 4.1.1.1. Variation des capitaux propres

(en K€)

Libelle	2021	Affectation du résultat 2021	Mouvements de l'exercice	2022
Fonds d'établissement	381			381
Réserve statutaire	132 514	12 871		145 385
Réserve spéciale PVLT	0			0
Réserve de capitalisation	0			0
Autres réserves	41 999			41 999
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	12 871	-12 871	16 646	16 646
				0
Capitaux propres	187 765	0	16 646	204 411

## 4.1.2. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS D'ACTIF

## 4.1.2.1. Les actifs incorporels

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	12 154		1 636	4 209	9 581
- Amortissements	-7 330		-687	-3 523	-4 494
MONTANT NET	4 824	0	949	686	5 087

#### 4.1.2.2. Terrains et construction

#### 4.1.2.2.1. VALEURS BRUTES

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations d'exploitat.	71		36 035		36 106
Placements immobiliers	31 615		4 473		36 088
Immobilisations en cours	34 334		9 046	43 380	0
Parts de société immobilière	49 402				49 402
TOTAL	115 422	0	49 554	43 380	121 596

Les lignes « Immobilisations d'exploitation » ou « placements immobiliers » comprennent les biens immobiliers détenus directement (terrains et constructions).

#### 4.1.2.2.2. LES ACTIFS IMMOBILIERS : AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en K€)	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution : reprise des amortissements et des provisions de l'exercice	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations d'exploit. (amortissements)	25		646		671
Immobilisations financière (amortissements)	7 643		778		8 421
Immobilisations (provisions)	0				0
Parts de société (non libéré)	6 345			1 349	4 996
TOTAL	14 013	0	1 424	1 349	14 088

Une erreur de frappe a été identifié dans l'annexe des comptes annuels 2021. Le montant correct des parts de société est de 6 345 K€ et non 3 645 K€.

#### 4.1.2.2.3. VALEURS NETTES

(en K€)	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	58 353	63 102
Parts de société	43 057	44 406
TOTAL	101 410	107 508

#### 4.1.2.3. Placements dans les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Titres (montant brut) (a)	683				683
Titres (provisions) (a)	0				0
Titres (montant net)	683	0	0	0	683
Créances	0				0
TOTAL	683	0	0	0	683

(a) Le solde de 683K€ correspond à la participation au fonds d'établissement de la SGAMBTP.

## 4.1.2.4. Autres placements

(en K€)

Placements financiers	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	996 967		227 457	191 608	1 032 816
Titres non libérés	-201 180	0	-107 458	-99 349	-209 289
Provisions pour dépréciation	-43	0	0	0	-43
MONTANT NET	795 744	0	119 999	92 259	823 484

## 4.1.2.5. Autres actifs corporels d'exploitation

(en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Montant brut	4 010	0	5 480	2 224	7 266
Amortissement	-3 140	0	-579	-2 082	-1 637
MONTANT NET	870	0	4 901	142	5 629

Les éléments indiqués dans ce tableau sont hors dépôt de garantie et prêt d'effort à la construction.

## 4.1.2.6. L'état récapitulatif des placements

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif des placements et l'actif du bilan (en valeur nette)				
Placements (à l'actif du bilan)	956 052			
Différences sur prix de remboursement à recevoir	820			
Différences sur prix de revient à amortir	-14 582			
TOTAL DES LIGNES 1 A 10 DE L'ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	942 290			

NOMBRE ET DÉSIGNATION DES VALEURS	Valeur brute	Valeur nette	Valeur réal.
1 - PLACEMENTS (Détail des postes 3 et 4 de l'actif) :	valeul blute	valeur nette	valeur real.
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours:			
dans l'OCDE	121 596	107 508	134 703
hors OCDE	121 596	107 508	134 703
2 - Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM:			
dans l'OCDE	12 429	12 428	17 297
hors OCDE	12 429	12 428	17 297
3 - Parts d'OPVCM (autres que celles visées au 4): dans l'OCDE	592 546	383 257	385 974
hors OCDE	592 546		385 974
4 - Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe:			
dans l'OCDE	43	0	0
hors OCDE	43	0	0
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe:			
dans l'OCDE hors OCDE	356 312	342 549	319 624
HOIS GODE	356 312	342 549	319 624
6 - Prêts hypothécaires:			
dans l'OCDE hors OCDE			
Holo GGSE			
7 - Autres prêts et effets assimilés:			
dans l'OCDE hors OCDE			
	0	0	0
8 - Dépôts auprès des entreprises cédantes: dans l'OCDE	25 525	25 525	25 525
hors OCDE	25 525	25 525	
	25 525	25 525	25 525
9 - Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces			
et autres placements dans l'OCDE	71 022	71 022	71 022
hors OCDE	71 022	71 022	71 022
10 - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :	71022	71022	71022
Placements immobiliers Titres à revenus variable autres que les parts d'OPCVM			
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
Autres OPCVM Obligations et autres titres à revenu fixe			
11 - Total des lignes 1 à 10:	1 179 473	942 289	954 145
	1 1/9 4/3	342 203	334 143
11a - Dont : Placements évalués selon l'article R 343-9	340 593	326 831	304 633
Placements évalués selon l'article R 343-10	838 880	615 458	649 512
11b - Dont :  Voleur effectables à la représentation des proy. Tech, gutres que celles viséeses si desegue :	1 061 181	827 332	920 409
Valeur affectables à la représentation des prov. Tech. autres que celles viséees ci- dessous : Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	1 001 101	021 332	839 408
ou couvrant les fonds de placement gérés : Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants			
dont l'entreprise s'est portée solidaire) :	47 271	43 936	43 716
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France:	74 000	74.000	74 000
Autres affectations ou sans affectation :  II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROV. TECHNIQUES	71 022	71 022	71 022
(Autres que les placements ou la part des réassureurs dans les prov. techniques):	37 789	37 789	37 789
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE:	4 047 000	000.070	004.00=
TOTAUX	1 217 263	980 079	991 935
IV - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES REASSUREURS		20 556	20 556

L'Auxiliaire Rapport d'activité 2022 ...48

# 4.1.3. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES AUTRES COMPTES DU BILAN

## 4.1.3.1. Tableau des créances et dettes

## 4.1.3.1.1. CRÉANCES

		BILAN 2022					
	A échéa	nce de :					
(en K€)	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total			
6aa Primes acquises non émises	21 109			21 109			
6ab Assurés	8 301	3 843		12 144			
6ab Intermédiaires d'assurances	462			462			
6ab Coassureurs	93			93			
6ab Autres tiers	142			142			
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 998	3 843		12 841			
6a Créances nées d'opérations							
d'assurance directe	30 107	3 843		33 950			
6b Réassureurs	34			34			
6b Cédantes	2 240			2 240			
6b Créances nées d'opérations de	2 274			2 274			
réassurance							
6ca Personnel	24			24			
6cb Etat, organismes de sécurité sociale,	2.425						
collectivités publiques	2 195			2 195			
6cc Débiteurs divers	1 912			1 912			
6c Autres créances	4 131	0		4 131			
TOTAL	36 512	3 843	0	40 355			

		BILAN	2021	
	A échéa	nce de :		
(en K€)	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6aa Primes acquises non émises	17 499			17 499
6ab Assurés	7 445	2 887		10 332
6ab Intermédiaires d'assurances	404			404
6ab Coassureurs	46			46
6ab Autres tiers	178			178
6ab Autres créances nées d'opérations	8 073	2 887		10 960
d'assurance directe				
6a Créances nées d'opérations				
d'assurance directe	25 572	2 887		28 459
6b Réassureurs	48			48
6b Cédantes	1 802			1 802
6b Créances nées d'opérations de	1 850			1 850
réassurance				
6ca Personnel	14			14
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13			13
6cc Débiteurs divers	1 318			1 318
6c Autres créances	1 345	0		1 345
TOTAL	28 767	2 887	0	31 654

## 4.1.3.1.2. DETTES

	BILAN 2022 A échéance de :					
(en K€)		de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total		
7a Dettes nées d'opérations d'assurance	monio a an an	ac run a c ans	pias ac o ans	rotai		
directe	5 428			5 428		
7b Réassurances	13 358			13 358		
7d Dettes envers établissements de crédit	0			0		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements		154		154		
7ec Personnel	1 906	394		2 300		
7ed Etat, sécurité sociale	2 736			2 736		
7ee Créanciers divers	1 905			1 905		
7e Autres dettes	6 547	548	0	7 095		
TOTAL	25 333	548	0	25 881		

	BILAN 2021					
	A échéance de :					
(en K€)	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total		
7a Dettes nées d'opérations d'assurance						
directe	5 082			5 082		
7b Réassurances	13 894			13 894		
7d Dettes envers établissements de crédit	0			0		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements		146		146		
7ec Personnel	1 952	356		2 308		
7ed Etat, sécurité sociale	5 662			5 662		
7ee Créanciers divers	1 699			1 699		
7e Autres dettes	9 313	502	0	9 815		
TOTAL	28 289	502	0	28 791		

# 4.1.3.2. Comptes de régularisation Actif

(en K€)	Montant 2021	Montant 2022
Intérêts acquis non échus	5 212	5 467
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	1 139	1 211
Différences sur prix de remboursement à percevoir	750	820
Charges constatées d'avance	1 038	802
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL REGULARISATION ACTIF	8 139	8 300

#### Comptes de régularisation Passif 4.1.3.3.

(en K€)	Montant 2021	Montant 2022
Amortissements différés sur prix de remboursement	13 242	14 582
Report commissions reçues des réassureurs	110	115
Autres comptes de régularisation Passif	0	
TOTAL REGULARISATION PASSIF	13 352	14 697

## 4.1.4. ENTREPRISES LIÉES ET ENTREPRISES AYANT UN LIEN DE PARTICIPATION

#### 4.1.4.1. Participations et entreprises liées

#### (en K€)

Sociétés	Capital	Réserve et report à nouveaux	quote-part du capital détenu	comptable des	Valeur comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Capitaux propres à fin 2021	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
SCI ESPACE BTP	1 906		2%	38	38	0	0	2 233	104	1
SCI ESCARIGNE	0		45%	0	0	0	0	0	0	0

L'Auxiliaire est indéfiniment responsable des dettes sociales de la SCI Espace Btp, 57 avenue de Lautagne 26904 VALENCE à proportion de sa participation au capital social de 2% et de la SCI Escarigne, BP 5 05600 SAINT CREPIN, à proportion de sa participation au capital social de 45% au 31 décembre 2022. (Art 1857 du C.C)

#### 4.1.4.2. Créances et dettes

	Bilan 2022				
(en K€)	Entreprises liées	Entreprises lien participation	Autres origines	Total	
ACTIF					
ACTIFS INCORPORELS			5 086	5 086	
PLACEMENTS	683	0	955 369	956 052	
. ACTIONS ET AUTRES TITRES REV. VAR.			359 259	359 259	
. OBLIG. TCN ET AUTRES TITRES REV. FIXE			463 077	463 077 0	
. AUTRES PLACEMENTS	683		107 508	108 191	
. CREANCES ESPECES CHEZ LES CEDANTS			25 525	25 525	
PARTS DES REASSUREURS PROV. TECHNIQUES	6 471	0	15 940	22 411	
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	716		763	1 479	
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	5 597		14 912	20 509	
. AUTRES PROV. TECHNIQUES (NON VIE)	158		265	423	
CREANCES NEES D'OPER. D'ASS. DIRECTE	90	0	33 860	33 950	
. DONT SUR PRENEURS D'ASSURANCE			33 450	33 450	
. DONT SUR INTERMED. D'ASSURANCE	90		410	500	
. DONT AUTRES TIERS			0	0	
CREANCES NEES D'OPER. DE REASURANCE	1 062		1 212	2 274	
DEBITEURS DIVERS	30		4 102	4 132	
COMPTES COURANTS ET ACTIFS CORPORELS			26 157	26 157	
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			5 467	5 467	
AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 833	2 833	
TOTAL ACTIF	8 336	0	1 050 026	1 058 362	
PASSIF					
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES			796 336	812 637	
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			17 938	17 938	
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	16 301		754 521	770 822	
. PART. BENEF. ET RIST. (NON VIE)			4 422	4 422	
. PROVISIONS D'EGALISATION			6 229	6 229	
. AUTRES PROVISIONS TECHN. (NON VIE)			13 226	13 226	
DETTES POUR ESPECES CESSIONN.			0	0	
DETTES NEES D'OPER. D'ASSUR. DIRECTE			4 973	5 427	
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASSURANCE			2 756	2 756	
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASSURANCE	454		2 217	2 671	
. DONT ENVERS AUTRES TIERS			0	0	
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASS.	1 036		12 322	13 358	
DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			0	0	
AUTRES DETTES	64		7 031	7 095	
COMPTES REGULARISATION PASSIF			14 697	14 697	
TOTAL PASSIF	1 100	0	835 359	853 214	

	Bilan 2021					
		Entreprises lien				
(en K€)	Entreprises liées	participation	Autres origines	Total		
ACTIF		[10 10 procedure]				
ACTIFS INCORPORELS			4 824	4 824		
PLACEMENTS	683	0	921 245	921 928		
. ACTIONS ET AUTRES TITRES REV. VAR.			267 942	267 942		
. OBLIG. TCN ET AUTRES TITRES REV. FIXE			526 744	526 744		
. PRETS				0		
. AUTRES PLACEMENTS	683		101 410	102 093		
. CREANCES ESPECES CHEZ LES CEDANTS			25 149	25 149		
PARTS DES REASSUREURS PROV. TECHNIQUES	5 892	0	11 055	16 947		
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	729		706	1 435		
PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	4 977		10 017	14 994		
. AUTRES PROV. TECHNIQUES (NON VIE)	186		332	518		
CREANCES NEES D'OPER. D'ASS. DIRECTE	0	0	28 459	28 459		
DONT SUR PRENEURS D'ASSURANCE	0	U	27 831	27 831		
. DONT SUR INTERMED. D'ASSURANCE			628	628		
. DONT AUTRES TIERS			0	0		
CREANCES NEES D'OPER. DE REASURANCE			1 850	1 850		
DEBITEURS DIVERS	94		1 251	1 345		
COMPTES COURANTS ET ACTIFS CORPORELS			26 128	26 128		
INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			5 212 2 927	5 212 2 927		
AUTRES REGULARISATIONS ACTIO			2 321	2 321		
TOTAL ACTIF	6 669	0	1 002 951	1 009 620		
PASSIF						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES			763 095	778 853		
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			16 565	16 565		
. PROVISIONS SINISTRES (NON VIE)	15 758		722 780	738 538		
. PART. BENEF. ET RIST. (NON VIE)			4 587	4 587		
. PROVISIONS D'EGALISATION			5 889	5 889		
. AUTRES PROVISIONS TECHN. (NON VIE)			13 274	13 274		
DETTES POUR ESPECES CESSIONN.			0	0		
DETTE NEED DIODER DIAGONA DIODER						
DETTES NEES D'OPER. D'ASSUR. DIRECTE  DONT ENVERS PRENEURS D'ASSURANCE			4 684	5 082		
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASSURANCE . DONT ENVERS INTERMED. D'ASSURANCE	398		2 863 1 821	2 863 2 219		
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASSURANCE . DONT ENVERS AUTRES TIERS	390		0	Z Z 19		
. DOM ENVERO NOTICE HERE				U		
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASS.	878		13 016	13 894		
DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			0	0		
AUTRES DETTES	91		9 724	9 815		
COMPTES REGULARISATION PASSIF			13 352	13 352		
	969	0	803 871	820 996		

# 4.2. Pour le compte de résultat

## 4.2.1. VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

(en K€)	2021	2022
Autres produits non techniques	72	101
TOTAL	72	101

## 4.2.2. VENTILATION DES CHARGES DE PLACEMENTS

#### (en K€)

(611716)				
Pour l'exercice 2022				
Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers Autres charges de placement Pertes provenant de la réalisation de placements	25		1 659 3 055 79	1 684 3 055 79
TOTAL	25	0	4 793	4 818

Pour l'exercice 2021				
Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers Autres charges de placement Pertes provenant de la réalisation de placements	57		1 389 2 883 861	1 446 2 883 861
TOTAL	57	0	5 133	5 190

## 4.2.3. VENTILATION DES PRODUITS DE PLACEMENTS

## (en K€)

Pour l'exercice 2022				
Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements immobiliers Revenus des autres placements Autres revenus financiers	835		3 275 19 891 306	4 110 19 891 306
Revenus des placements	835	0	23 472	24 307
Autres produits des placements Profits provenant de la réalisation des placements			217 1 634	217 1 634
TOTAL	835	0	25 323	26 158

Pour l'exercice 2021				
Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements immobiliers Revenus des autres placements Autres revenus financiers	8		3 146 19 470 311	3 154 19 470 311
Revenus des placements	8	0	22 927	22 935
Autres produits des placements Profits provenant de la réalisation des placements	3 574		97 681	97 4 255
TOTAL	3 582	0	23 705	27 287

# 4.2.4. COMPTE DE RÉSULTAT PAR CATÉGORIES

Libellé	2022	2021
1a. Primes	210 723	193 646
1b. Variation des primes non acquises	-1 373	-1 188
1 Primes acquises	209 350	192 458
2a. Prestations et frais payés	-135 740	-132 389
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-32 410	-18 532
2 Charges des prestations	-168 150	-150 921
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	41 200	41 537
5 Frais d'acquisition	-25 492	-22 428
6 Autres charges de gestion nettes	-15 716	-14 344
B CHARGES D'ACQUISITION	-41 208	-36 772
7 Produits des placements 8 Participation aux résultats	17 230	17 954
C SOLDE FINANCIER	17 230	17 954
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	-11 053	-10 233
10 Part des réassureurs dans les prestations payées	1 034	1 368
11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	5 421	-1 903
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats 13 Commissions reçues des réassureurs	522	431
D SOLDE DE REASSURANCE	-4 076	-10 337
RESULTAT TECHNIQUE	13 146	12 382
. HORS COMPTE		
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	17 938	16 565
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	16 565	15 378
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	462 459	440 212
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	440 212	432 707
18 Autres provisions techniques (clôture)	332 240	322 077
19 Autres provisions techniques (ouverture)	322 077	311 050

Postes du compte de résultat technique	Dommages corporels Contrats individuels (cat.20)	Dommages corporels Contrats collectifs (cat.21)	Automobile R.C. (cat.22)	Automobile Dommages (cat.23)
<ul><li>1a. Primes</li><li>1b. Variation des primes non acquises et risques en cours</li></ul>	14	36 513	3 658	6 154
1 Primes acquises	14	36 513	3 658	6 154
Prestations et frais payés     Charges des provisions pour prestations et diverses	0	-30 984 -1 635	-2 824 -1 554	-4 805 -470
2 Charges de prestations	0	-32 619	-4 378	-5 275
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	14	3 894	-720	879
5 Frais d'acquisition 6 Autres charges de gestion nettes	-119 -9	-1 556 -1 166	-884 -371	-1 483 -738
B CHARGES D'ACQUISITION	-128	-2 722	-1 255	-2 221
7 Produits des placements 8 Participation aux résultats	0	498	159	32
C SOLDE FINANCIER	0	498	159	32
9 Part des réassureurs dans les primes acquises 10 Part des réassureurs dans les prestations payées 11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations 12 Part des réassureurs dans les participations		-193 27	-235 84 629	-380 -1 6
aux résultats  13 Commissions reçues des réassureurs			-1	
D SOLDE DE REASSURANCE	0	-166	477	-375
RESULTAT TECHNIQUE	-114	1 504	-1 339	-1 685
. HORS COMPTE  14 Provisions pour PNA et REC (clôture)  15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)  16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)  17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)  18 Autres provisions techniques (clôture)  19 Autres provisions techniques (ouverture)		10 984 9 404 12 317 12 262	10 230 8 637 220 259	1 835 1 364

Postes du compte de résultat technique	Automobile (cat.22 & 23)	Dommages aux biens des particuliers (cat.24)	Dommages aux biens des professionnels (cat.25)	Dommages aux biens (cat.24-25)
Primes     Ib. Variation des primes non acquises et risques en cours	9 813	496	9 470 -86	9 966 -86
1 Primes acquises	9 813	496	9 384	9 880
Prestations et frais payés     Charges des provisions pour prestations et diverses	-7 629 -2 024	253	-4 498 1 337	-4 790 1 590
2 Charges de prestations	-9 653	-39	-3 161	-3 200
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	160	457	6 223	6 680
5 Frais d'acquisition 6 Autres charges de gestion nettes	-2 368 -1 108		-2 395 -1 403	-2 708 -1 542
B CHARGES D'ACQUISITION	-3 476	-452	-3 798	-4 250
7 Produits des placements 8 Participation aux résultats	190	12	165	177
C SOLDE FINANCIER	190	12	165	177
9 Part des réassureurs dans les primes acquises 10 Part des réassureurs dans les prestations	-615		-2 576	-2 710
payées 11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	84 634	-21	-561	278 -582
12 Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
13 Commissions reçues des réassureurs	-1	8	185	193
D SOLDE DE REASSURANCE	102	-143	-2 678	-2 821
RESULTAT TECHNIQUE	-3 024	-126	-88	-214
. HORS COMPTE 14 Provisions pour PNA et REC (clôture)			889	889
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)			804	804
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture) 17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	12 065 10 001		6 056 7 478	6 376 8 052
18 Autres provisions techniques (clôture)  19 Autres provisions techniques (ouverture)	220 259	13	632 547	645 558

Postes du compte de résultat technique	Catastrophes naturelles (cat.27)	R.C. générale (cat.28)	Protection juridique et assistance (cat.29 & 30)	Pertes pécuniaires diverses (cat.31)
<ul><li>1a. Primes</li><li>1b. Variation des primes non acquises et risques en cours</li></ul>	1 245	29 108 -435	1 233	7 181
1 Primes acquises	1 245	28 673	1 233	7 181
<ul><li>2a. Prestations et frais payés</li><li>2b. Charges des provisions pour prestations et diverses</li></ul>	-39 -24	-13 371 -885	-413 50	-4 592 -24
2 Charges de prestations	-63	-14 256	-363	-4 616
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 182	14 417	870	2 565
5 Frais d'acquisition 6 Autres charges de gestion nettes	-71 -47	-3 040 -2 233	-196 -107	-552 -442
B CHARGES D'ACQUISITION	-118	-5 273	-303	-994
7 Produits des placements 8 Participation aux résultats	46	2 508	6	56
C SOLDE FINANCIER	46	2 508	6	56
9 Part des réassureurs dans les primes acquises 10 Part des réassureurs dans les prestations payées 11 Part des réassureurs dans les charges des	-622 18	-1 763 393	-526 226	
provisions pour prestations  12 Part des réassureurs dans les participations	14	395		
aux résultats 13 Commissions reçues des réassureurs	87	63	179	
D SOLDE DE REASSURANCE	-503	-912	-121	0
RESULTAT TECHNIQUE	607	10 740	452	1 627
. HORS COMPTE  14 Provisions pour PNA et REC (clôture)  15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)  16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)  17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)  18 Autres provisions techniques (clôture)  19 Autres provisions techniques (ouverture)	670 640 1 651 1 657	2201 1 766 109 534 108 716 684 618	213 262	2 453 2 429

Postes du compte de résultat technique	Construction Dommages (cat.35)	Construction R.C. (cat.36)	Acceptations non vie (cat.39)	TOTAL
1a. Primes 1b. Variation des primes non acquises et risques en cours	11 298 -365	60 297 -484	44 055 -2	210 723 -1 373
1 Primes acquises	10 933	59 813	44 053	209 350
2a. Prestations et frais payés 2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-2 784 -5 808	-38 060 -21 918	-33 079 -1 730	-135 740 -32 410
2 Charges de prestations	-8 592	-59 978	-34 809	-168 150
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	2 341	-165	9 244	41 200
5 Frais d'acquisition 6 Autres charges de gestion nettes	-3 046 -2 096	-6 299 -4 180	-5 538 -2 785	-25 493 -15 716
B CHARGES D'ACQUISITION	-5 142	-10 479	-8 323	-41 209
7 Produits des placements 8 Participation aux résultats	669	12 315	765	17 231
C SOLDE FINANCIER	669	12 315	765	17 231
9 Part des réassureurs dans les primes acquises 10 Part des réassureurs dans les prestations payées 11 Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations 12 Part des réassureurs dans les participations	-1 003 7 -21	-3 620 0 4 981		-11 053 1 034 5 421
aux résultats 13 Commissions reçues des réassureurs				522
D SOLDE DE REASSURANCE	-1 017	1 361	0	-4 076
RESULTAT TECHNIQUE	-3 149	3 032	1 686	13 146
. HORS COMPTE 14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	1 580	13 246	21	17 938
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture) 16 Provisions pour sinistres à payer (clôture) 17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture) 18 Autres provisions techniques (clôture)	1 215 -391 -1 833 33 896	264 333		16 565 462 459 440 212 332 240
19 Autres provisions techniques (ouverture)	29 531	258 875	18 316	322 077

## 4.2.5. COMMISSIONS DE L'ASSURANCE DIRECTE

(en K€)	2022	2022
Commissions d'acquisition	8 556	9 826
Commissions d'administration	122	119
Commissions sur sinistres	0	0
TOTAL	8 678	9 945

# 4.3. Autres renseignements

# 4.3.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en K€)	2021	2022
Autres provisions pour litige	420	394
Engagements sociaux (médaille du travail, congés anniversaire et de départ en retraite)	438	344
TOTAL	858	738

## 4.3.2. PROVISIONS POUR SINISTRES

#### (en K€)

Libellé	2021	2022
Provision pour sinistres à payer (affaires directes)	392 555	412 481
Provision pour sinistres non encore manifestés	298 326	308 364
Provisions pour sinistres à payer (acceptations)	27 385	28 933
Provision pour sinistres à payer	718 266	749 778
Prévision de recours à encaisser	-8 606	-8 641
Soit :	1,20%	1,15%
Provision de frais de gestion	28 878	29 685
Provision pour sinistres à payer totale	738 538	770 822

Libellé	2021	2022
Provision pour sinistres à payer	738 538	770 822
Provision pour risque d'exigibilité	0	0
Autres provisions techniques	40 316	41 815
Total des provisions techniques	778 854	812 637

Les provisions techniques incluent les provisions pour sinistres tardifs, qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 68,8 M€ (70,4 M€ en 2021).

## 4.3.3. CHARGE FISCALE

	2021	2022
Charges fiscales imputées à l'exercice et aux exercices antérieurs	4 433	1 825
Charges fiscales payées ou à payer au titre de ces exercices	4 433	1 825

## 4.3.4. SITUATION FISCALE LATENTE

#### (en K€)

Libellé	2021	2022
Contribution Sociale	318	348
Participation	135	0
Provision pour risque d'inflation	0	11 192
Charges non déductibles temporairement	453	11 540
Variation des plus ou moins values latentes sur OPCVM	1 948	-23 818
Produits/charges non réalisés déjà imposés	1 948	-23 818
Moins values à long terme	9 382	9 382

## 4.3.5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

## (en K€)

Libellé	2021	2022
Libelle	2021	2022
Produits de cessions d'éléments d'actif	0	0
Reprise de provision exceptionnelle	35	26
Produits exceptionnels divers	49	671
Produits exceptionnels	84	697
Valeur comptable des actifs cédés	2	143
dotation aux provisions sur charges exceptionnelles	100	0
Charges exceptionnelles diverses	36	62
Charges exceptionnelles	138	205

# 4.3.6. LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

(en K€)	2021	2022
Provisions pour sinistres à payer nettes de prévisions de recours à encaisser à l'ouverture	376 906	383 949
Prestations payées dans l'exercice nettes de recours encaissés sur les exercices antérieurs	-59 317	-57 859
Provisions pour sinistres à payer nettes de prévisions de recours à encaisser à la clôture sur exercices antérieurs	-312 266	-328 572
BONIS / MALIS	5 323	-2 482

Le montant publié dans l'annexe des comptes annuels 2021 correspondait au montant de clôture et non d'ouverture.

# 4.3.7. ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES ET DES SINISTRES (AFFAIRES DIRECTES)

		Exercice	de Surver	ance	
(en K€)	2018	2019	2020	2021	2022
EXERCICE 2020					
Règlements	64 767	54 222	34 448		
Provisions	41 295	51 905	62 133		
Total des Sinistres (S)	106 062	106 127	96 581		
Primes émises (P)	140 420	143 796	127 209		
Pourcentage (S/P)	75,53%	73,80%	75,92%		
EXERCICE 2021					
Règlements	71 077	62 678	56 810	33 231	
Provisions	37 951	44 317	43 118	71 683	
Total des Sinistres (S)	109 028	106 995	99 928	104 914	
Primes émises (P)	140 465	143 210	137 659	134 969	
Pourcentage (S/P)	77,62%	74,71%	72,59%	77,73%	
EXERCICE 2022					
Règlements	74 765	68 340	62 733	57 015	36 428
Provisions	32 614	40 255	37 519	51 709	75 264
Total des Sinistres (S)	107 379	108 595	100 252	108 724	111 692
Primes émises (P)	140 660	143 448	138 300	155 979	141 573
Pourcentage (S/P)	76,34%	75,70%	72,49%	69,70%	78,89%

## 4.3.8. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

(en Ne)		
Libellé	2021	2022
Salaires	11 661	12 135
Charges sociales	5 421	5 461
Autres	917	768
TOTAL	17 999	18 364

## 4.3.9. DÉTAIL DES CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE

(en K€)

(CIT INC)					
Libellé	Bilan	Bilan 2021		Bilan 2022	
Libelle	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur	
Assurés	10 332	2 863	12 144	2 756	
Intermédiaires d'assurances	582	1 484	605	2 025	
Coassureurs	46	735	93	646	
Créances et dettes nées d'opérations	10 960	5 082	12 842	5 427	
d'assurance					
Réassureurs	48	2 866	34	4 126	
Cédante	1 802	11 028	2 239	9 232	
Créances nées d'opérations de réassurance	1 850	13 894	2 273	13 358	

## 4.3.10. VENTILATION DES PRIMES BRUTES ÉMISES

L'ensemble des affaires directes souscrites concernent la France.

#### 4.3.11. COMBINAISON DES COMPTES

Les comptes sociaux de l'Auxiliaire sont combinés avec ceux du groupe formé par la SGAM Btp et ses affiliées dont le siège est situé 8 rue Louis Armand 75738 PARIS Cedex 15. De ce fait, l'Auxiliaire bénéficie d'une exemption de combinaison du sousgroupe qu'elle forme avec l'Auxiliaire Vie.

## 4.3.12. PERSONNEL

Libellé	2021	2022
Cadres	124	132
Non cadres	122	125
TOTAL	246	257

## 4.3.13 ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES MEMBRES DE **DIRECTION**

Libellé	Bilan	2021	Bilan	2022
Libelle	Administration	Direction	Administration	Direction
Rémunération allouées dans l'exercice	83	1 296	76	1 295
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration ou de				
direction	0	0	0	0
Autres engagements pris	0	0	0	0
Remboursements de frais	5	36	20	58

## 4.3.14 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires versés à notre commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 se sont élevés à 119 K€ TTC.



